
Mémoire en science politique[BR]- "Comment l'Etat-Parti chinois a transformé la Région Administrative Spéciale de Hong Kong d'un système politique hybride à un système politique autoritaire depuis les accords sino-britanniques de 1984 ?"[BR]- Séminaire d'accompagnement à l'écriture

Auteur : Testa, Quentin

Promoteur(s) : Florence, Eric

Faculté : Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie

Diplôme : Master en sciences politiques, orientation générale, à finalité spécialisée en relations internationales

Année académique : 2023-2024

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/22170>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.



LIÈGE université

**Droit, Science Politique
& Criminologie**

Comment l'État-Parti chinois a transformé la Région Administrative Spéciale de Hong Kong d'un système politique hybride à un système politique autoritaire depuis les accords sino-britanniques de 1984 ?

Testa Quentin

S182366

Promoteur : Éric Florence

Lecteurs : Liridon Lika, Jérôme Jamin

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de Master en sciences politiques, orientation générale à finalité spécialisée en Relations Internationales

Année académique 2023-2024

Remerciements

Je souhaite avant tout adresser mes plus sincères remerciements à mon promoteur, Monsieur Éric Florence, pour m'avoir guidé tout au long de la réalisation de ce travail et pour avoir fait susciter en moi un intérêt particulier pour la Chine.

J'aimerais également remercier mes lecteurs, Messieurs Liridon Lika et Jérôme Jamin, pour le temps qu'ils ont consacré à la lecture de ce mémoire.

Enfin, merci à mes proches pour m'avoir soutenu tout au long de mes études, ainsi que pour leur aide dans la relecture de ce travail.

Table des matières

Liste des abréviations	5
1. Introduction	6
2. Méthodologie	7
3. Cadre théorique	8
4. L'héritage colonial britannique : avènement de la démocratie à Hong Kong ?.	15
5. L'architecture légale de la RPC et son rôle dans la progression vers un autoritarisme renforcé à Hong Kong	18
5.1. La Constitution de la RPC	18
5.2. La Loi fondamentale	19
5.2.1. Articles facilitant une intervention de la RPC.....	19
5.2.2. Importance des annexes.....	20
5.2.3. Évolution de la nomination du CE.....	21
6. Rétrocession de Hong Kong à l'État chinois	22
6.1. Contextualisation historique	22
6.2. Que dit la déclaration conjointe ?	23
6.3. Inquiétudes des Hongkongais sur le retour sous la souveraineté de la RPC	25
6.4. Les réformes de Patten : premier <i>backlash</i>	27
6.5. Le projet de la RPC pour Hong Kong : la <i>Singapourisation</i> de Hong Kong	28
6.6. La proposition de C.H. Tung	28
6.7. Utilisation du monde des affaires pour gouverner Hong Kong	29
7. Le réveil politique hongkongais et la naissance d'un mouvement social en faveur de la démocratie	31
7.1. La genèse : négociation sino-britannique et événements de Tiananmen	31
7.2. Manifestations de 2003	32
7.2.1. Le problème avec l'article 23	34
7.3. Changement de la politique chinoise par rapport à Hong Kong : second <i>backlash</i>	35

7.4.	Évolution du mouvement démocratique	37
7.4.1.	L'après 2003 pour le mouvement démocratique.....	38
7.4.2.	L'importance de manifester	38
7.5.	Évolution du système politique hongkongais	39
7.5.1.	Déficit de légitimité pour le Chef de l'Exécutif	40
8.	<i>Développement du localisme et tournant sous Xi Jinping</i>	41
8.1.	Tournant sous Xi Jinping	41
8.2.	L'essor du localisme à Hong Kong	45
8.2.1.	La fatigue transitionnelle	45
8.2.2.	Les prismes nationalistes	45
8.2.3.	L'essor évènementiel du localisme.....	46
8.2.4.	Les troubles économiques.....	47
8.3.	Le Mouvement des Parapluies	48
8.3.1.	Contexte à l'émergence du mouvement	48
8.3.2.	Naissance d'un premier mouvement : « Occupy central with Love and Peace ».....	49
8.3.3.	La décision du NPCSC.....	50
9.	<i>Manifestations de 2019 et Loi de sécurité nationale</i>	52
9.1.	Manifestations de 2019 contre la loi d'extradition	52
9.2.	Loi de sécurité nationale de 2020	53
10.	<i>Conclusion</i>	56
11.	<i>Bibliographie</i>	58
11.1.	Ouvrages scientifiques	58
11.2.	Chapitres d'ouvrages scientifiques	59
11.3.	Articles scientifiques	59
11.4.	Rapports scientifiques	65
11.5.	Lois/actes	65
11.6.	Rapports d'institutions	65
11.7.	Articles de presse	66
11.8.	Sites internet	66

Liste des abréviations

ANP = Assemblée Nationale Populaire

CE = Chef de l'Exécutif

CHKMWO = Bureau Central des Affaires de Hong Kong et Macao

CNP = Congrès National du Peuple

DAB = Alliance Démocratique pour l'Amélioration et le Progrès de Hong Kong

DOJ = *Department Of Justice*

HK = Hong Kong

HKWC = Comité de Travail de Hong Kong

LegCo = Conseil Législatif de Hong Kong

LOCPG = Bureau de Liaison du Gouvernement Populaire Central

LSN = Loi sur la Sécurité Nationale de Hong Kong

NPCSC = Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Populaire

NSD = *National Security Department*

PCC = Parti Communiste Chinois

PIDCP = Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques

RAS = Région Administrative Spéciale

RASHK= Région Administrative Spéciale de Hong Kong

RPC = République Populaire de Chine

SRAS = Syndrome Respiratoire Aigu Sévère

UDHK = l'Union des Démocrates de Hong Kong

1. Introduction

Depuis les accords sino-britanniques de 1984, Hong Kong (HK) a connu une transition politique particulièrement complexe. Ces accords, qui ont préparé la rétrocession de HK à la République populaire de Chine (RPC) en 1997, étaient fondés sur le principe de « un pays, deux systèmes ». Ce principe était censé garantir à HK une autonomie significative pendant cinquante ans, assurant la préservation de ses libertés fondamentales ainsi que de son système économique capitaliste. Cependant, malgré cette promesse initiale, l'évolution politique de HK a été marquée par une érosion progressive de son autonomie, en particulier sous la gouvernance de Xi Jinping, qui a consolidé un régime de plus en plus autoritaire.

L'hypothèse principale de cette recherche est que HK a évolué d'un système politique hybride à un régime pleinement autoritaire. Le but est donc d'analyser cette évolution. La question centrale de cette étude est : « Comment l'État-Parti chinois a-t-il transformé la Région Administrative Spéciale de Hong Kong d'un système politique hybride à un système politique autoritaire depuis les accords sino-britanniques de 1984 ? ». Pour répondre à cette question, ce travail explore les mécanismes légaux, politiques et sociaux utilisés par l'État-Parti chinois pour renforcer son emprise sur la région, et examine les événements clés de cette évolution.

En parallèle, une question secondaire sera abordée : « Selon quelles modalités cette transition s'est-elle opérée et quelles en ont été les principales étapes ? ». Cette question permettra de confirmer notre deuxième hypothèse qui affirme que la formule de « un pays, deux systèmes » portait dans ses fondements la potentialité d'un glissement autoritaire. Cette formule, bien que conçue pour préserver les spécificités hongkongaises, a laissé place à des failles permettant à l'État chinois d'accroître progressivement son contrôle, notamment à travers des moyens légaux, économiques et institutionnels. La sous-hypothèse est que ce contrôle a longtemps été limité par certaines dispositions de la Loi fondamentale, par le système de *common law* et par l'activisme des citoyens hongkongais, mais que la loi sur la sécurité nationale (LSN) de 2020 marquera un tournant majeur, accélérant ce glissement.

Pour répondre à ces questions, cette recherche s'appuie sur une méthodologie qualitative. Elle combine l'analyse de sources primaires, telles que la Loi fondamentale de HK, la Constitution de la RPC, ainsi que des rapports et déclarations officiels, avec des sources secondaires issues de la littérature académique et des articles de presse. Ce travail vise ainsi à comprendre les intentions affichées par le gouvernement chinois, ainsi que la manière dont elles ont été mises en œuvre concrètement sur le terrain politique à HK.

Le cadre théorique de cette recherche repose sur les concepts de régime hybride et de légalisme autoritaire. Ces concepts permettent de décrypter l'évolution politique de HK. D'une part, le régime hybride, qui décrit la coexistence d'éléments démocratiques et autoritaires, reflète la réalité de HK pendant plusieurs décennies. Cependant, ce régime a progressivement évolué vers un autoritarisme renforcé, en particulier depuis 2020 et l'introduction de la LSN. D'autre part, le concept de légalisme autoritaire, qui décrit l'utilisation de la loi comme un outil pour renforcer le contrôle de l'État sur la société tout en maintenant une façade de légitimité, est crucial pour comprendre la manière dont l'État-Parti a consolidé son emprise sur HK. Ce concept sera mobilisé pour expliquer comment les réformes légales successives ont restreint les libertés hongkongaises tout en donnant l'apparence de respecter le cadre législatif.

De plus, ce travail apporte également un éclairage sur les stratégies d'autoritarisme moderne, en prenant HK comme exemple pour mieux comprendre les différentes étapes qui peuvent conduire un régime hybride à basculer vers l'autoritarisme. Toutefois, il est important de préciser que HK est un cas particulier du fait de son statut de Région Administrative Spéciale (RAS) chinoise ainsi que de son cheminement historique unique.

Cette recherche est structurée en plusieurs parties : d'abord le cadre théorique est décrit, expliquant les concepts de régime hybride et de légalisme autoritaire. Ensuite, l'étude explore l'héritage colonial britannique et ses limites démocratiques, suivie par une analyse approfondie de l'architecture légale chinoise, notamment la Constitution chinoise et la Loi fondamentale de HK, qui jettent les bases de l'autoritarisme croissant. De plus, l'étude se concentre sur les différents moments de basculement, comme les manifestations de 2003, l'arrivée au pouvoir de Xi Jinping, les réformes post-2014, l'introduction de la LSN de 2020. Finalement, la conclusion offre une réflexion sur le futur de HK, en se basant sur les dynamiques actuelles.

2. Méthodologie

Ce travail de recherche s'appuie sur une approche qualitative combinant l'analyse de documents primaires et secondaires afin d'examiner la transition de HK d'un système hybride à un régime autoritaire. Les sources primaires incluent des textes juridiques tels que la Constitution de la RPC, la Loi fondamentale de HK, ainsi que des déclarations et rapports officiels de gouvernements et d'institutions internationales. Ces documents fournissent une base factuelle solide pour comprendre les mécanismes juridiques et politiques sous-tendant la transition du régime hongkongais. En complément, des sources secondaires telles que des ouvrages académiques, des articles scientifiques, des rapports d'institutions et des articles de presse ont

été consultés. Ces sources enrichissent l'analyse par des points de vue diversifiés sur les éléments qui ont façonné l'évolution de HK.

Le cadre théorique de ce travail repose principalement sur les concepts de régime hybride et de légalisme autoritaire. La littérature sur ces deux sujets a été mobilisée pour conceptualiser la nature du régime à HK et les mécanismes de sa transformation vers un système autoritaire.

Des événements clés ont été utilisés pour illustrer les moments importants de la transition de HK, notamment la rétrocession en 1997, les manifestations de 2003, le mouvement des parapluies, l'adoption de la LSN en 2020 et d'autres. Chaque étude de cas a été analysée à la lumière du cadre théorique pour évaluer comment ces événements ont contribué à l'évolution du système politique de HK.

La recherche s'est concentrée principalement sur des sources disponibles en langue anglaise et française, ce qui peut introduire un biais linguistique. De plus, l'accès limité à certaines sources chinoises pourrait restreindre la compréhension complète des intentions et des stratégies du gouvernement chinois. Cependant, la plupart des sources chinoises sont traduites en anglais. Malgré ces limitations, les efforts ont été faits pour capter les informations à partir de diverses sources afin de minimiser ces biais.

L'utilisation d'entretiens avec des experts ou des représentants politiques n'a pas été retenue comme méthode pertinente dans le cadre de ce mémoire. En raison de la sensibilité du sujet abordé, il est peu probable que des représentants politiques acceptent de participer à des entretiens sur cette thématique. De plus, bien que cette recherche aspire à une approche originale, les déclarations officielles du gouvernement chinois et les recherches disponibles d'experts fournissent des informations suffisamment claires et explicites pour permettre une analyse approfondie. Cette approche permet d'assurer que l'originalité du travail repose sur une nouvelle interprétation des données disponibles plutôt que sur l'apport de nouvelles données empiriques par des entretiens.

En somme, cette méthodologie vise à fournir une analyse rigoureuse et nuancée de la transformation politique de HK, en combinant une approche théorique solide avec une analyse détaillée des événements clés.

3. Cadre théorique

Plusieurs concepts théoriques seront mobilisés dans le cadre de ce travail, notamment ceux relatifs aux systèmes politiques. Plus précisément, le concept de régime autoritaire et de régime

hybride sont les fondations théoriques de ce travail. La littérature distingue généralement trois grandes catégories de système politique : régime démocratique, régime hybride, régime autoritaire.

Tout d'abord, il est important de discuter du régime démocratique pour comprendre le régime hybride. Bien que Charles Louis de Montesquieu soit considéré comme le père de la démocratie avec son ouvrage « Esprit des lois » publié en 1748, nous allons nous pencher sur le travail d'un des penseurs de la démocratie moderne, Robert Dahl. Ce dernier soutient qu'il existe des conditions indispensables pour l'établissement d'une démocratie politique moderne, qu'il appelle des polyarchies : (1) Des responsables politiques élus prennent des décisions par le biais d'une garantie dans la constitution. (2) Des élections régulières prennent place sans contrainte pour voter ou se présenter. (3) Sauf exceptions, tous les adultes possèdent le droit de vote et sont éligibles à se présenter. (4) La liberté d'expression est garantie. (5) Il existe une diversité des sources d'informations et cette pluralité est légalement garantie. (6) La liberté d'organisation (politique ou non) est garantie (Dahl, 1982, p. 10-11). Philippe Schmitter et Terry Karl rajoutent deux conditions supplémentaires : (7) Les responsables élus sont indépendants des personnes non élues par rapport à leurs décisions. (8) Le régime politique est indépendant et imperméable aux influences extérieures (Schmitter et Karl, 1991, p. 9-10). Schmitter et Karl font références aux républiques bananières, États colonisés, etc.

Nous retrouvons à l'opposé du régime démocratique l'autoritarisme pur. Ce type de régime se caractérise notamment par l'absence des critères explicités ci-dessus : élections libres, liberté d'expression, indépendance de la justice, etc. Le gouvernement chinois est considéré comme exerçant un régime autoritaire par plusieurs auteurs au sein de la littérature sur les systèmes politiques (Levitsky et Way, 2010, p. 7 ; Slovik, 2012, p. 8). Certains auteurs, notamment Chloé Froissart et Michel Bonnin, qualifient l'État chinois de totalitaire (Bonnin, 2009, p. 67 ; Froissart, 2022, p. 37). Il est pertinent de discuter du régime politique chinois dans ce travail car la particularité de HK est d'être une région autonome avec certaines libertés politiques et civiques tout en faisant partie d'un pays autoritaire dans lequel ces libertés sont absentes. Au fil des années, HK n'a fait que chuter dans les classements évaluant les niveaux de libertés, avec une chute verticale de 2020 à 2021 (Hong Kong Free Press, 2023). Ces observations tendent à confirmer notre hypothèse principale. En plus de ces observations, HK est qualifié de régime hybride par de nombreux auteurs (Kwong, 2018 ; Cabestan et Florence, p. 5 ; Cheng, 2016 ; Chung, 2020, p. 61 ; Ekman, 2009, p. 11). En outre, les Hongkongais font face à une répression de plus en plus accrue du régime. L'utilisation de la violence est une caractéristique

fondamentale d'un régime autoritaire. En effet, la violence est souvent considérée comme la solution idéale et ultime pour la résolution des conflits dans ces régimes (Slovik, 2012, p. 2). Cependant, les régimes autoritaires font souvent un usage subtil de la violence avec tout un éventail de pratique qui sont plus ou moins violentes, et plus ou moins dissimulées (Cormier et Erdiñç, 2020, p. 24-26). Comme nous le verrons tout au long de ce travail, les pratiques de répression à HK se matérialisent à travers des stratégies de légalisme autoritaire et moins à travers de la violence pure. Cette dernière a beaucoup été utilisée pour réprimer les manifestations. Cependant, depuis 2020 et la LSN, le régime utilise des mécanismes de coercition, d'intimidation et d'un flou général sur ce qui est autorisé dans le but d'instaurer un climat de peur à HK.

Nous allons maintenant décrire les caractéristiques principales du régime hybride. Il en existe plusieurs types. Pour bien comprendre ce concept, il convient d'aborder la théorie de la transitologie. Cette dernière est intéressante car l'échec empirique de ce concept va populariser la notion régime hybride. À partir des années 1970-1980, de nombreux pays ont « transité » d'un régime dictatorial à un régime démocratique. En 1991, Samuel Huntington introduira dans son livre « *Classes and Elites in Democracy and Democratization* » le concept de « troisième vague » de la démocratie. Cette expression sera largement reprise et internationalement reconnue (Carothers, 2002, p. 5). De cette troisième vague a émergé la « transitologie » élaborée notamment par Guillermo O'Donnell et Philippe Schmitter (1986). Ce concept considérait que tout pays qui se distancie d'un régime dictatorial est considéré comme en transition vers la démocratie (Carothers, 2002, p. 6). La principale critique du concept de transitologie est que le phénomène d'automatisation d'une dictature vers une démocratie s'est avéré inexact pour de nombreux pays (Haydanka, 2022, p. 58). En effet, beaucoup de régimes de cette troisième vague stagnent dans cette zone grise se situant entre un autoritarisme pur et une démocratie, un régime hybride (Carother, 2002, p. 9-10). HK est un cas particulier car l'entité est une région autonome de l'État chinois et non un État indépendant. Toutefois, la Région Administrative spéciale de Hong Kong (RASHK) constitue un exemple de glissement vers l'autoritarisme, même si on ne peut pas l'attribuer à un pur exemple d'échec du concept de transitologie.

Cet échec de la transitologie a eu pour conséquence de populariser la théorie du régime hybride. En effet, les régimes hybrides n'étant plus considérés comme des régimes de transitions, de plus en plus d'académiques (cf. infra) vont se pencher sur ce mode de gouvernance qui tend à devenir permanent dans de nombreux pays. La classification des régimes hybrides varie selon

les auteurs. Au sein de ce chapitre, nous allons brièvement présenter les principales classifications.

Tout d'abord, pour Larry Diamond (2002), l'élection est l'élément central pour la qualification d'un régime. Sa classification des régimes se décline comme suit : il fait la distinction entre démocratie électorale et démocratie libérale (Diamond, 2002, p. 25). Il fait également une distinction au sein des régimes non démocratiques entre autoritarisme électoral (régime hybride) et autoritarisme fermé (ibidem). Au sein de cet autoritarisme électoral, il fait la distinction entre autoritarisme compétitif et non compétitif (ibidem). Enfin, il ajoute une catégorie résiduelle avec les régimes ambigus (ibidem). Selon cette typologie, HK au moment de la rétrocession à la LSN de 2020 peut être qualifié d'autoritarisme électoral non compétitif.

Ensuite, Mikael Wigell (2008) propose une typologie différente avec quatre types de régimes : démocratique, oligarchique-constitutionnel, autocratique-électoral et autoritaire (Wigell, 2008, p. 232). Wigell critique la classification de Diamond en pointant que la théorie de ce dernier ne parvient pas à montrer les différences au sein des régimes démocratiques entre eux et de même pour les régimes autoritaires (ibidem). Par exemple, Diamond classe la Suisse et le Honduras comme un même type de démocratie libérale. Wigell considère que ce sont deux pays avec des régimes politiques très différents (ibidem). Selon ce dernier, la typologie des régimes doit prendre une approche bi-dimensionnelle (Wigell, 2008, p. 234-235). Les deux dimensions sont l'électoralisme et le constitutionnalisme. Le premier est un mécanisme qui assurent aux citoyens une représentation de leurs intérêts. Le second maintient la primauté du droit, évitant une tyrannie de la majorité ou un système anarchique. Ces deux principes garantissent l'établissement d'une démocratie libérale (ibidem). Si nous reprenons la typologie de Wigell, un régime démocratique possède un électoralisme et un constitutionnalisme fort (Wigell, 2008, p. 244). Un régime autocratique-électoral possède un électoralisme fort mais un constitutionnalisme faible (ibidem). Un régime oligarchique constitutionnel possède un électoralisme faible et un constitutionnalisme fort (ibidem). Enfin, un régime autoritaire possède un électoralisme et un constitutionnalisme faible (ibidem). Selon cette typologie, HK au moment de la rétrocession peut être qualifié de régime oligarchique constitutionnel.

En outre, Wolfgang Merkel et al. (2003 ; 2006) identifie quatre types de régimes hybrides : démocratie exclusive, démocratie délégative, démocratie illibérale et démocratie à domaines réservés (Bogaards, 2009, p. 404). Chaque type de régimes possède des failles par rapport à des caractéristiques démocratiques spécifiques. Merkel appelle ces régimes hybrides des démocraties défectueuses (ibidem). La démocratie exclusive contient des failles sur le plan des

droits électoraux et de la participation politique (ibidem). La démocratie illibérale possède des manquements sur le plan des droits civils (ibidem). La démocratie délégative présente des problèmes sur le plan de la responsabilité horizontale (ibidem). Enfin, la démocratie à domaines réservés contient des manquements sur le plan de l'efficacité du gouvernement (ibidem). Si nous reprenons la typologie de Merkel et al., le régime de HK au moment de la rétrocession de 1997 pouvait être qualifié de démocratie exclusive, car les manquements démocratiques se concentraient en très grande partie sur les droits politiques et électoraux. Cependant, au fil des années, ces droits vont encore plus se dégrader. Plus important encore, les libertés civiles comme le droit de la presse, le droit de manifester, etc. vont également se dégrader. Ces changements vont opérer la transition d'une démocratie exclusive à un régime autoritaire.

Joakim Ekman (2009) quant à lui identifie dans une de ses recherches le fonctionnement des régimes hybrides dans plusieurs arènes où la démocratie peut être ébranlée (Ekman, 2009, p. 9). L'arène électorale est sujette à des transformations dans les régimes hybrides (ibidem). L'élection sert de légitimation du régime donc elle est maintenue mais tout en désavantageant juste assez l'opposition pour qu'elle ne soit pas au pouvoir (ibidem). Ce terrain de jeu inégal entre gouvernement et opposition se crée par la manipulation des institutions par des moyens formels tel que les modifications législatives, le découpage électoral, la diminution du pluralisme médiatique, mais aussi par des mécanismes informels tel que les collusions d'intérêts entre le régime et des organisations supposées indépendantes ou du copinage au sein des institutions judiciaires (Győry et Weinberg, 2020, p. 334). Les relations entre l'exécutif et le législatif sont également importantes (Ekman, 2009, p. 9). Dans les régimes hybrides, le parlement est très faible et l'exécutif a tendance à supplanter au judiciaire (ibidem). Les cours judiciaires servent de défenseurs du régime au pouvoir (ibidem). Enfin, le public est important car le régime peut s'effondrer sous la pression populaire (ibidem). Le mécontentement du public est donc une donnée cruciale pour que le régime hybride se maintienne au pouvoir (ibidem).

Enfin, Steven Levitsky et Lucan Way sont deux auteurs importants dans la conceptualisation du régime hybride. Ces deux auteurs reprennent le concept de régimes autoritaires compétitifs de Diamond. Ils définissent un régime comme autoritaire compétitif lorsqu'une compétition électorale existe mais que des stratégies anti-démocratiques sont mises en place : manipulations électorales, accès inéquitable aux médias, abus des ressources de l'État par le pouvoir en place ainsi que harcèlement et violence de la part de ce dernier (Levitsky et Way, 2010, p. 3). Par conséquent, la compétition est réelle mais inégale (ibidem). Selon cette théorie, trois piliers permettent de différencier un régime démocratique d'un régime autoritaire compétitif :

élections libres, protection des libertés civiles et égalité des chances entre les différents acteurs politiques sur le plan électoral (Levitsky et Way, 2010, p. 7).

Le second concept théorique pertinent dans le cadre de ce travail est le légalisme autoritaire. Alors que la typologie des régimes permet de comprendre la situation dans laquelle se trouve HK, le légalisme autoritaire contribue à identifier les mécanismes utilisés par la RPC pour transformer le régime politique de HK. Ces derniers paragraphes vont donc être consacrés à démontrer les fondations théoriques de ce concept.

Javier Corrales est un des auteurs clés dans le cadre de ce concept. Il va l'utiliser pour expliquer comment le Venezuela devient de plus en plus autoritaire. Selon cet auteur, le légalisme autoritaire repose sur trois piliers : la création et l'application de lois autoritaires, la mauvaise utilisation de la loi et l'absence d'utilisation de la loi dans certains cas (Corrales, 2015, p. 38). Ces trois piliers favorisent une plus grande concentration du pouvoir dans les mains du pouvoir exécutif (ibidem). Premièrement, concernant les lois autoritaires, Corrales exemplifie son propos avec le Venezuela en soutenant que ce dernier réussit à dissimuler l'aspect autocratique de ses lois derrière des clauses semblant renforcer le pouvoir des citoyens, incitant ainsi un soutien initial (Corrales, 2015, p. 40-42). Cependant, des dispositions spécifiques renforcent de manière significative le pouvoir exécutif, révélant leur nature autoritaire (ibidem). Par ailleurs, l'adoption de ces lois par des processus constitutionnels pose un dilemme pour l'opposition, car cela renforce le contrôle étatique sur les acteurs non-étatiques et rend leur contestation difficile, étant donné leur fondement constitutionnel (ibidem). Deuxièmement, concernant l'application incohérente et partielle de la loi, particulièrement dans le secteur des médias, Corrales démontre que cette méthode a permis au gouvernement de Chávez de favoriser les médias d'État au détriment des médias indépendants, créant ainsi une « hégémonie communicationnelle » (ibidem). L'utilisation de la réglementation pour soutenir les journaux publics et la mauvaise utilisation de la loi pour harceler ou imposer des contraintes financières aux médias indépendants ont contribué à cette bascule, marginalisant ainsi la presse libre (ibidem). Troisièmement, concernant l'utilisation paradoxale de l'illégalité, principalement dans le domaine électoral, Corrales montre que les élections sont caractérisées par des irrégularités et un organe de régulation biaisé (Corrales, 2015, p. 43-44). Les tribunaux, à la botte du gouvernement car susceptibles d'être sanctionnés pour des décisions défavorables au régime, jouent un rôle clé dans ce système (ibidem). La Cour suprême, alignée sur le gouvernement, rejette toutes les plaintes de l'opposition, illustrant ainsi la manipulation de la justice et l'absence de recours légal effectif contre les abus électoraux (ibidem). En somme,

Corrales démontre que l'État de droit lui-même est détourné de sa fonction primaire par des autocrates pour engager des privations de libertés civiles et politiques.

Une autre auteure, Kim Scheppelle, discute de la conception théorique du légalisme autoritaire. Scheppelle constate que des leaders charismatiques arrivent au pouvoir de façon démocratique (Scheppelle, 2018, p. 548). Cependant, une fois au pouvoir, ils se transforment en autocrates via un constitutionnalisme illibéral (ibidem). L'argument principal de Scheppelle est que le légalisme autoritaire se sert des mandats électoraux et des changements constitutionnels et légaux dans un objectif de réduction des libertés civiles et politiques (ibidem). Scheppelle prend l'exemple de la Hongrie de Viktor Orbán. L'une de ses premières actions a été de s'attaquer à la cour constitutionnelle (Scheppelle, 2018, p. 550). Rapidement, il a également placé des loyalistes dans toutes les autres institutions indépendantes, y compris les tribunaux ordinaires, éliminant ainsi leur indépendance vis-à-vis du parti au pouvoir (ibidem). Cet exemple concorde également avec la théorie de Corrales sur la dépendance du judiciaire par rapport au régime en place.

Jiang Shigong, quant à lui, légitime le légalisme autoritaire en soulignant qu'il est non seulement adapté mais nécessaire au contexte chinois (Jiang, 2010, p. 13). Jiang décrit la constitution chinoise comme une constitution écrite et codifiée (ibidem). Cependant, il reconnaît l'écart entre la représentation constitutionnelle et la pratique politique réelle (Jiang, 2010, p. 23-24). Il suggère que cet écart est comblé par la « constitution non écrite » de la RPC, qui inclut la direction du Parti communiste chinois (PCC) et le système de coopération multipartite (ibidem). Selon lui, ce modèle est crucial pour la stabilité et le développement de la RPC, en intégrant le PCC au sein de l'appareil d'État tout en maintenant la primauté de la constitution écrite (Jiang, 2014, p. 144-145).

Jiang affirme que la rationalisation de la relation parti-État dans la Constitution de 1982 a formalisé et institutionnalisé le pouvoir du PCC et de l'État, transformant ainsi la RPC en un « État constitutionnel à parti unique » (Jiang, 2014, p. 147). Ce développement a ancré la constitution comme la plus haute autorité légale du pays, et a institutionnalisé la relation entre le parti et l'État pour garantir que l'exercice du pouvoir politique reste dans les paramètres constitutionnels (Jiang, 2014, p. 153). Pour Jiang, cette approche assure la stabilité et la cohésion sociale, tout en permettant une centralisation du pouvoir qui est présentée comme essentielle pour le développement national (Jiang, 2010, p. 15-16). Jiang, penseur au service du PCC, perçoit le légalisme autoritaire en RPC non pas comme une perversion de l'État de droit

mais comme une forme nécessaire de gouvernance qui s'adapte aux réalités politiques et culturelles de l'État chinois.

En résumé, il apparaît que le concept de légalisme autoritaire joue un rôle clé dans la compréhension des dynamiques de pouvoir à Hong Kong. Il met en lumière comment la RPC, sous couvert d'un État de droit, utilise les lois et la Constitution pour renforcer son contrôle tout en limitant les libertés civiles.

4. L'héritage colonial britannique : avènement de la démocratie à Hong Kong ?

La conclusion de l'accord sino-britannique de 1984 marque un tournant pour les droits civiques et politiques de la population de HK. Malgré certains apports démocratiques de la part de la puissance coloniale britannique, ce chapitre affirme que des éléments permettant la répression de la population hongkongaise existait déjà sous le joug britannique. Ce chapitre est pertinent pour comprendre le phénomène de transition d'un régime hybride à un système autoritaire que HK est en train d'opérer.

Après la rétrocession, les Britanniques se sont félicités d'avoir apporté des éléments démocratiques à la population de HK. En effet, selon Christopher Patten, le dernier gouverneur anglais de HK, quatre piliers ont été mis en place par l'administration coloniale britannique : l'État de droit, la liberté d'expression, le service public et la liberté économique (Chan, 1997A, p. 567). Les deux premiers piliers sont intéressants à analyser dans le cadre de ce travail. Bien que l'État de droit et la liberté d'expression ont en partie été mis en place sous l'administration coloniale, ils ont été remis en question par plusieurs auteurs comme démontré ci-dessous.

Premièrement, plusieurs actions entreprises par le pouvoir colonial ont entravé le bon fonctionnement de l'État de droit à HK. En effet, Chan (1997) évoque des lois discriminatoires et des décisions judiciaires injustes et politiques à l'encontre des Chinois et des classes populaires (Chan, 1997, p. 568). De plus, la séparation des pouvoirs entre l'exécutif et le législatif était parfois floue (Chan, 1997, 568-569). Par exemple, l'administration prenait les pleins pouvoirs quand elle le jugeait nécessaire via l'Ordonnance des règlements d'urgence de 1922. Cela permettait au pouvoir exécutif de contourner le pouvoir législatif (ibidem). Chiu et Siu s'alignent sur la vision de Chan en soulignant que l'administration coloniale favorisait grandement les résidents britanniques à HK (Chiu et Siu, 2022, p. 22-23). Un exemple frappant : bien que la population de HK soit constituée à 95% de sinophones, l'anglais était la

seule langue officielle des tribunaux jusque 1974 (ibidem). On retrouve une forme de légalisme autoritaire dès l'ère coloniale. En effet, l'administration britannique se sert du droit pour arriver à ses fins malgré une violation du principe démocratique de l'État de droit.

Deuxièmement, la liberté d'expression est fermement revendiquée par la population hongkongaise qu'elle considère comme fondamentale pour se prévenir des dérives autoritaires du gouvernement hongkongais ou du gouvernement chinois. Cependant, la liberté d'expression sous l'administration coloniale a souvent été restreinte voire totalement bafouée. Une fois de plus, les Britanniques limitent la liberté d'expression par le droit, faisant écho au légalisme autoritaire abordé précédemment. L'Empire britannique utilisait plusieurs ordonnances pour limiter la liberté d'expression à HK : l'ordonnance sur les règlements d'urgence de 1922, l'ordonnance sur la sédition de 1938 et l'ordonnance sur l'ordre public de 1967 mais aussi l'ordonnance sur le contrôle des publications, et l'ordonnance sur l'incitation aux mécontentements au sein de la police. Cette liste est non-exhaustive. Selon les recherches de Ngok, plus de trente lois pouvaient être mobilisées à l'encontre des médias à Hong-Kong pour les contrôler, les fouiller et les punir (Ngok, 2007, p. 164). Ces lois ont permis de limiter la liberté de la presse. Le pouvoir exécutif hongkongais a donc arrêté et/ou suspendu les journaux qui critiquaient les politiques gouvernementales (Klein, 1997, p. 51). Par exemple, via l'ordonnance sur la sédition de 1938 et son article 4 :

« (1) *Any person who-*

(a) does or attempts to do, or makes any preparation to do, or conspires with any person to do, any act with a seditious intention;

(b) utters any seditious words;

(c) prints, publishes, sells, offers for sale, distributes or reproduces any seditious publication;

(d) imports any seditious publication, unless he has no reason to believe that it is seditious,

shall be guilty of an offence and liable for a first offence to a fine of five thousand dollars and imprisonment for two years, and for a subsequent offence to imprisonment for three years; and any seditious publication shall be forfeited to the Crown.

(2) Any person who without lawful excuse has in his possession any seditious publication shall be guilty of an offence and liable for a first offence to a fine of two thousand dollars and to imprisonment for one year and for a subsequent offence to imprisonment for two years; and such publication shall be forfeited to the Crown » (Loi sur la sédition, 1938, p. 118).

Selon Fu Hualing, cette loi est celle qui a préfiguré et préparé le terrain pour l'établissement de l'article 23 de la loi fondamentale de HK (Fu, 2005, p. 223-225). Cet article est à la base de la perte des libertés fondamentales à HK, il sera abordé dans une section ultérieure. La loi sur la sédition ira plus loin avec un amendement en 1970 qui autorisa les officiers de police à pouvoir entrer dans n'importe quelle propriété privée ou publique pour enlever des publications séditieuses sans mandat préalable (Fu, 2005, p. 228-229).

Le deuxième volet non respecté sur la liberté de la presse à HK est la liberté de manifester pacifiquement. Il est important de faire la différence entre les manifestations avec et sans violence car les manifestations pacifiques sont considérées comme un droit civique essentiel au bon fonctionnement d'une démocratie contrairement aux manifestations violentes qui pourraient être réprimées par la justification du maintien de la sécurité intérieure. Premièrement, le droit de manifester n'était pas du tout acquis a priori car il fallait obtenir une licence, donc une autorisation, pour pouvoir manifester (Mushkat, 1981, p. 64-65). Deuxièmement, de grands pouvoirs discrétionnaires étaient conférés aux autorités de HK et à la Police en matière d'assurance de l'ordre public (Mushkat, 1981, p. 72-73). En effet, le Commissaire de police et le Gouverneur de HK pouvaient contrôler voire interdire des rassemblements publics sans réelle justification ni contrôle judiciaire (ibidem). De plus, les officiers de police de grade inspecteur ou supérieurs pouvaient interdire des manifestations publiques s'ils jugeaient cela nécessaire (ibidem). En outre, la répression des éléments subversifs passait aussi par la surveillance politique via la section spéciale de la police de HK (Fu et Cullen, 2003, p. 200).

Enfin, la possibilité d'un gouvernement et d'une assemblée législative élue aux suffrages universels via des élections libres n'a commencé à naître que sur la fin de l'ère coloniale britannique. Selon Mushkat, la mentalité et la culture hongkongaises n'amènent pas à une « culture civique », qu'on pourrait définir comme la culture de revendiquer ses droits politiques et civiques (Mushkat, 1981, p. 71). Cependant, cette idée est largement questionnée dans la littérature. En effet, on considère qu'une sorte de réveil d'une conscience démocratique a commencé dans le milieu des années 1970 grâce à l'émergence d'une nouvelle classe moyenne (Hook, 1993, p. 842-843). Ce changement de mentalité et ces nouvelles revendications vont amener, en 1991, à l'élection de 30% du Conseil législatif de Hong Kong (LegCo) au suffrage populaire direct (Fu, 2005, p. 229-230). A partir de ce moment, des législateurs pro-démocratie vont être élus et vont freiner les élans autoritaires dans l'établissement de l'article 23 de la Loi fondamentale de HK (ibidem).

La rétrocession a conduit à la production de plusieurs documents officiels garantissant le respect des droits fondamentaux à HK. Toutefois, certaines études montrent que de nombreux Hongkongais expriment des doutes sur l'efficacité de ces garanties, en partie en raison des promesses similaires non tenues dans la constitution nationale de la RPC, souvent critiquée pour son manque de démocratie (Chalkley, 1997, p. 141).

Les arguments de ce chapitre montrent que HK était un régime autoritaire sous le joug colonial britannique. En effet, quelques éléments démocratiques tels que la liberté économique et des services publics compétents sont au cœur de l'histoire coloniale hongkongaise. Malgré ces caractéristiques démocratiques, les éléments essentiels de la démocratie étaient inexistantes : la liberté de manifester, de critiquer le gouvernement colonial, la liberté de la presse mais aussi la liberté d'élire ses représentants jusque dans les années 1990. Comme énoncé dans la section théorique, les libertés civiles, d'élections et de terrain de jeu équitable entre les l'opposition et le régime en place sont des caractéristiques essentielles pour la démocratie. Or, sous l'ère coloniale, ce travail constate un non-respect total de la démocratisation des élections, des libertés civiles fortement réduites et un terrain de jeu inexistant dû au manque de démocratisation des élections. Selon les critères du cadre théorique et des éléments exposés dans ce chapitre, ce travail qualifie la colonie britannique de HK de régime autoritaire jusque dans les années 90, où la démocratisation va s'accélérer avec l'horizon de la rétrocession.

5. L'architecture légale de la RPC et son rôle dans la progression vers un autoritarisme renforcé à Hong Kong

5.1. La Constitution de la RPC

Dans le cadre de l'examen de la transition de HK vers un régime plus autoritaire, l'analyse des articles pertinents de la Constitution de la RPC est cruciale. L'article 5 affirme la primauté du droit en RPC, stipulant que toutes les lois doivent être en harmonie avec la Constitution, ce qui établit une hiérarchie législative claire où la Constitution prime (Constitution de la République Populaire de Chine, 2018). On constate grâce à cet article que la Constitution chinoise se positionne de façon claire au-dessus de la Loi fondamentale de la RASHK. L'article 5 ouvre la voie à une diminution de l'autonomie de la région. Cette disposition souligne également que tous, y compris les organes d'État et les forces armées, sont soumis à la loi, éliminant toute immunité au-delà de celle-ci, ce qui renforce le cadre de gouvernance légaliste (ibidem).

L'article 28 garantit le maintien de l'ordre public et donne à l'État le pouvoir de réprimer les activités criminelles menaçant la sécurité nationale. Cela peut potentiellement être utilisé pour justifier des mesures répressives en cas de troubles ou de dissidence. L'article 31 est particulièrement pertinent pour HK car il autorise la création de régions administratives spéciales, avec des systèmes législatifs adaptés par le Congrès National du Peuple, offrant une base constitutionnelle pour le principe de « un pays, deux systèmes » (ibidem).

Les articles 33 à 40 traitent des droits civiques, affirmant l'égalité de tous devant la loi et garantissant notamment la liberté d'expression, de culte et de la presse, tout en protégeant la liberté personnelle et la dignité (ibidem). Ces articles fournissent une assurance théorique des droits et libertés, bien que leur application puisse varier en fonction de l'interprétation et de l'application par les autorités étatiques.

Finalement, les articles 62 et 67 confèrent au Congrès National du Peuple et à son Comité Permanent des pouvoirs étendus, y compris l'amendement de la Constitution et la supervision de son application (ibidem). Ce pouvoir comprend également la création de lois et la nomination ou l'élection de hauts fonctionnaires (ibidem). Ces articles permettent un contrôle centralisé sur les structures législatives et administratives.

Les dispositions constitutionnelles chinoises offrent un large éventail de liberté théorique. Cependant, via le légalisme autoritaire, le gouvernement chinois a inclus plusieurs dispositions qui permettent à la RPC d'intervenir et d'agir de manière répressive, en fonction des nécessités perçues de sécurité et de stabilité nationale.

5.2. La Loi fondamentale

5.2.1. Articles facilitant une intervention de la RPC

Une analyse des articles de la Loi fondamentale de HK révèle plusieurs dispositions clés qui facilitent une intervention de l'État-Parti à HK. Le préambule affirme la souveraineté de la RPC et le maintien de l'unité nationale, introduisant le principe de « un pays, deux systèmes », permettant à HK de maintenir son système capitaliste pendant cinquante ans (Loi fondamentale de la Région Administrative Spéciale de Hong Kong de la République Populaire de Chine, 1990). Les articles subséquents établissent une autonomie significative, avec des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire indépendants (Article 2), tout en garantissant la protection des droits et libertés (Articles 4, 27, 28) (ibidem). Cependant, cette autonomie est encadrée strictement par des mesures de contrôle centralisées. Par exemple, l'article 15 stipule que le

Chef de l'exécutif (CE) est nommé par le gouvernement central (ibidem). Cette disposition limite l'autonomie politique de HK.

Les articles 17 et 18 démontrent la manière dont le gouvernement central peut influencer la législation locale. En effet, les lois promulguées par HK doivent être enregistrées et approuvées par le Comité Permanent du Congrès National du Peuple (NPCSC), ajoutant une couche de supervision qui peut entraver l'indépendance législative (ibidem). De plus, l'article 23, article à la base de la LSN, exige que HK promulgue ses propres lois pour prohiber toute trahison ou subversion contre le gouvernement central, ce qui peut être utilisé pour réprimer les dissidences politiques (ibidem).

L'article 45, qui traite de la sélection du CE, illustre un autre exemple de contrôle restreint, en projetant un objectif ultime de suffrage universel qui reste vague et contingent à des conditions non spécifiées (ibidem). Cela permet au gouvernement central de retarder ou de manipuler l'introduction du suffrage universel selon ses intérêts.

La surveillance accrue de l'État-Parti est également manifeste dans les dispositions concernant la sécurité nationale et l'ordre public (Articles 14, 18, 23), qui confèrent des pouvoirs étendus au gouvernement central pour intervenir en cas de crises ou de menaces potentielles pour la sécurité nationale (ibidem). Cela est complété par l'article 158, qui donne au NPCSC le pouvoir d'interpréter la Loi fondamentale (ibidem). Nous le verrons ultérieurement dans ce travail, cet article a été invoqué plusieurs fois pour ajuster l'interprétation légale en faveur d'un contrôle plus autoritaire.

En conclusion, bien que la Loi fondamentale offre une structure pour une certaine autonomie gouvernementale et la protection des libertés civiles, plusieurs de ses articles permettent une intervention substantielle du gouvernement central dans les affaires de HK. Ces éléments soutiennent l'hypothèse que la RAS se dirige vers un régime plus autoritaire sous l'influence accrue de l'État-Parti, réduisant progressivement l'autonomie et les libertés du principe de « un pays, deux systèmes ».

5.2.2. Importance des annexes

Ce contrôle du gouvernement chinois toujours plus présent se confirme dans les annexes. En effet, les modifications apportées à la Loi Fondamentale, notamment à travers ses annexes, sont cruciales. L'Annexe I précise la méthode de sélection du CE de HK, élaborée pour être réalisée par un Comité électoral de 1500 membres représentant divers secteurs, mais ultimement nommés par le gouvernement central (Loi fondamentale de la Région Administrative Spéciale

de Hong Kong de la République Populaire de Chine, 1990). Ce mécanisme, bien que présenté comme inclusif, permet un contrôle prépondérant de l'État chinois sur la sélection finale, réduisant ainsi la portée du suffrage direct. L'Annexe II, qui régit la formation du LegCo, maintient une structure où le pouvoir de sélection est partagé entre le Comité électoral, des circonscriptions fonctionnelles et des élections directes, mais avec une influence significative des groupes pro-gouvernementaux (ibidem). Les procédures de votes et la composition du LegCo sont conçues pour préserver un certain équilibre, tout en gardant un contrôle sur qui est éligible à l'assemblée. L'Annexe III et les décisions subséquentes, notamment les ajustements de 2020 visant à renforcer la LSN, montre que l'État-Parti cherche à renforcer le cadre législatif pour sécuriser sa souveraineté sur la RASHK, restreignant de facto l'autonomie législative de cette dernière. Ces développements, bien que justifiés par la nécessité de maintenir la stabilité, signalent un déclin des libertés démocratiques et une augmentation du contrôle autoritaire. Via le légalisme autoritaire, le gouvernement chinois marque un tournant significatif dans la transformation de HK d'un régime hybride vers une gouvernance nettement plus autoritaire, alignée sur les directives et les intérêts de la politique de l'État chinois.

5.2.3. Évolution de la nomination du CE

L'influence du gouvernement chinois va évoluer au fil du temps, notamment à travers les décisions concernant la nomination du CE explicitées dans les instruments de la Loi fondamentale. L'évolution des décisions prises par l'État-Parti concernant la nomination du CE de HK met en lumière une transition graduelle mais déterminée vers un contrôle accru, tout en légitimant ses actions par le bon respect de la Loi fondamentale et de la déclaration conjointe. En 2004, la décision du NPCSC, explicitée dans l'Instrument 17, stipulait déjà que le processus d'instauration du suffrage universel devait être progressif et adapté à la situation réelle de HK, tout en reportant de facto l'adoption de cette mesure démocratique (Loi fondamentale de la Région Administrative Spéciale de Hong Kong de la République Populaire de Chine, 1990). En 2007, l'Instrument 19 envisageait l'introduction du suffrage universel pour 2017, mais maintenait des méthodes de sélection mixtes pour le LegCo en 2012, affirmant une fois de plus une approche graduelle nécessitant un large consensus (ibidem). En 2010, les Instruments 20 et 21 n'apportaient que des ajustements mineurs à la méthode de sélection du CE, évitant des changements substantiels qui auraient pu accélérer le progrès démocratique (ibidem). La décision de 2014, via l'Instrument 25, représentait un pas significatif vers l'introduction du suffrage universel, bien que le processus restât étroitement contrôlé et limitatif quant à la diversité des candidatures (ibidem). Cependant, les Instruments de 2021, notamment les

Instruments 30 et 31, marquent une intervention plus directe de l'État chinois, établissant un comité électoral élargi et fortement régulé (ibidem). Ces réformes électorales assurent que seuls les candidats alignés sur les politiques pro-Pékin puissent gouverner HK, réduisant considérablement l'autonomie démocratique et politique de la région.

Ces évolutions traduisent une stratégie claire de la part du gouvernement chinois pour renforcer son emprise sur HK, limitant progressivement l'espace démocratique sous le couvert de maintenir la stabilité et l'intégrité régionales, et reflétant ainsi un virage progressif vers un régime plus autoritaire. Les prochains chapitres vont analyser cette transition vers un régime autoritaire à travers une série d'évènements. Comme nous le verrons, depuis la rétrocession, les Hongkongais militent pour plus de démocratisation de la région à travers des manifestations. Ces évènements seront à chaque fois suivis par un *backlash*. En effet, le gouvernement chinois, voyant HK comme une potentielle base de subversion, va tenter après chaque demande de contrôler toujours plus la RASHK. Les conséquences des actions de l'État-Parti seront une perte d'autonomie de la région et une perte toujours plus accrue des libertés civiles et politiques. Edmund Cheng (2016) décrit le concept de *backlash* comme une reconfiguration du régime hybride en réponse aux mouvements de protestations, entraînant à chaque fois des ajustements institutionnels et économiques pour subordonner davantage la société hongkongaise au souverain autoritaire (Cheng, 2016, p. 390-391). Ce travail s'appuie sur cette analyse et l'étend en identifiant quatre vagues successives de *backlash*, qui ont non seulement réduit l'autonomie de HK mais également restreint les libertés civiles et politiques. Cheng (2016) identifie la première reconfiguration du régime après les manifestations de 2003 (ibidem). Nous pensons que ce premier *backlash* se produit en conséquence des évènements de Tiananmen et des réformes de Patten qui s'en suivent.

6. Rétrocession de Hong Kong à l'État chinois

6.1. Contextualisation historique

La fin de l'ère coloniale britannique marque un des moments clés de l'avenir politique de HK. La Grande Bretagne possédait l'île de Hong Kong depuis 1842 (Yahuda, 1993, p. 248). En effet, les Anglais avaient signé le Traité de Nankin à cette date pour une acquisition à perpétuité (ibidem). 19 ans plus tard, la Grande Bretagne prendra la partie sud de la péninsule de Kowloon et l'île Stonecutters avec la première convention de Pékin (ibidem). Le reste de ce qui forme l'actuel Hong Kong, appelé Nouveaux Territoires, fut prêté à la Grande Bretagne pour une durée de 99 ans à partir du 1^{er} juillet 1898 en vertu de la seconde convention de Pékin (ibidem).

Enfin, l'ensemble des territoires colonisés sera rendu du fait que les territoires concédés à perpétuité, trop intégrés avec le reste des territoires, n'étaient pas viables sans ces derniers (ibidem). Des négociations pour rendre les territoires à la RPC prirent place dans les années 80 entre cette dernière et la Grande-Bretagne jusqu'à la signature à Pékin, le 19 décembre 1984, de la « Déclaration conjointe du gouvernement de la République Populaire de Chine et du gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sur la question de Hong Kong » (Hung, 2022, p. 105). Cette déclaration fixait les conditions de la rétrocession de HK à la RPC prévue le 1^{er} juillet 1997, date de l'expiration du bail de 99 ans (ibidem). Ce retour de territoire était très important pour l'État-Parti car cela marquait le début d'une renaissance de la RPC et du projet de la Grande Chine unifiée, effaçant la période précédente vécue comme une période d'humiliation qui avait débuté au XIX^e siècle avec la fin de l'Empire Qing (ibidem).

La Déclaration a été imposée aux citoyens de HK comme une mesure inéluctable, sans possibilité de la modifier (Rapoport, 1997, p. 148). Aucun référendum n'a été tenu pour permettre aux habitants de se prononcer sur son acceptation (ibidem). Les résidents de HK ont seulement eu l'opportunité de partager leurs avis auprès d'un bureau d'évaluation administré par le gouvernement (ibidem). De plus, aucun amendement à la déclaration conjointe n'était possible (ibidem).

Néanmoins, la période de transition va initier l'émergence d'éléments démocratiques dans le système politique de HK. Avant cette transition, HK était sous un régime colonial autoritaire de la part de la Grande-Bretagne. La Déclaration conjointe a initié un processus de réforme locale visant à établir des institutions constitutionnelles et juridiques capables de soutenir les éléments fondamentaux de l'État de droit, des droits humains et de la démocratie (Davis, 1996, p. 306-307).

6.2. Que dit la déclaration conjointe ?

Dans le contexte de la rétrocession de HK à l'État chinois, la Déclaration conjointe sino-britannique de 1984 joue un rôle crucial en établissant un cadre juridique visant à préserver les droits civiques et politiques dans la RASHK. Une des préoccupations centrales issue de la Déclaration conjointe sino-britannique de 1984 est le maintien du système capitaliste et des droits civiques et politiques à HK (Déclaration conjointe du gouvernement de la République Populaire de Chine et du gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sur la question de Hong Kong, 1985). Cette déclaration a établi les conditions sous

lesquelles HK serait rétrocédé à la RPC le 1er juillet 1997, promettant une large autonomie sauf en matière de défense et de relations étrangères, mais en conservant ses systèmes juridique et législatif indépendants avec la capacité pour les tribunaux de disposer du jugement final (ibidem).

En vertu de l'article 31 de la Constitution de la RPC, une Région Administrative Spéciale (RAS) sera établie, préservant l'unité nationale et respectant les particularités historiques et réelles de HK (Déclaration conjointe du gouvernement de la République Populaire de Chine et du gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sur la question de Hong Kong, 1985, p. 74-75). Cela inclut la conservation du système socio-économique actuel de HK, assurant que les modes de vie, ainsi que les libertés individuelles telles que la liberté d'expression, la liberté de la presse, de réunion, d'association, et de religion, soient protégées par la loi spéciale de la RASHK (ibidem). De plus, les droits liés à la propriété privée, la propriété des entreprises, les droits d'héritage légitimes, et les investissements étrangers seront également garantis (ibidem).

Le gouvernement de la RASHK, chargé du maintien de l'ordre public, garantira que ces libertés soient respectées et que la région jouisse d'une autonomie financière, sans imposition directe du gouvernement central chinois (Déclaration conjointe du gouvernement de la République Populaire de Chine et du gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sur la question de Hong Kong, 1985, p. 75-76). La Déclaration prévoit que toutes les politiques fondamentales spécifiées resteront en vigueur pour une période de cinquante ans, inscrites dans une Loi fondamentale développée par l'Assemblée Nationale Populaire (ANP) (ibidem).

Selon l'Annexe 1 de la Déclaration, après l'établissement de la RASHK, les lois préexistantes, y compris la *common law* et les ordonnances, seront préservées, bien que susceptibles d'amendements par le corps législatif de la RASHK, pourvu que ces modifications ne contreviennent pas à la Loi fondamentale (Déclaration conjointe du gouvernement de la République Populaire de Chine et du gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sur la question de Hong Kong, 1985, p. 77). Cela assure une transition législative douce et respectueuse des pratiques juridiques existantes à HK. Cependant, cette annexe va permettre à la RPC de contester toute tentative de réformes démocratiques dans les années 1990 sous prétexte qu'elles sont en contradiction avec la Loi fondamentale.

Le cadre juridique instauré permet au système judiciaire de HK de conserver une grande mesure d'indépendance, avec la Cour suprême de la RASHK ayant le pouvoir de statuer en dernier ressort. Les juges seront sélectionnés sur la base de leurs compétences juridiques et selon des procédures établies, garantissant leur indépendance et intégrité (Déclaration conjointe du gouvernement de la République Populaire de Chine et du gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sur la question de Hong Kong, 1985, p. 77-78). Cette structure judiciaire devra interpréter les lois conformément à la législation locale tout en tenant compte des précédents internationaux (ibidem).

La déclaration et la Loi fondamentale envisagent ainsi un équilibre entre le maintien de l'autonomie de HK et l'intégration sous la souveraineté chinoise, cherchant à rassurer tant les citoyens de HK que la communauté internationale quant à la protection continue des droits politiques et civils dans la région. La déclaration en est une preuve, de nombreuses dispositions théoriques ont été inscrites à la base des accords de rétrocession pour protéger les droits civiques et politiques de la RASHK. Ces dispositions sont conçues pour préserver la singularité de HK tout en alignant ses lois sur les principes fondamentaux dictés par la RPC. Cependant, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, certaines dispositions permettent au gouvernement chinois d'éroder le principe d'autonomie de HK.

6.3. Inquiétudes des Hongkongais sur le retour sous la souveraineté de la RPC

Malgré ces assurances dans la déclaration conjointe, la population hongkongaise gardait des réticences quant à un retour sous souveraineté chinoise. En effet, l'inquiétude des Hongkongais quant à la préservation de leurs droits civiques et politiques après la rétrocession de 1997 trouve son origine dans plusieurs éléments cruciaux liés aux spécificités du système juridique chinois. Chan (1996) souligne que le confucianisme, qui a longtemps soutenu le droit social en RPC, privilégie les valeurs morales et les relations personnelles sur les codifications juridiques formelles, favorisant ainsi une interprétation flexible et parfois arbitraire des lois (Chan, 1996, p. 175-178). De plus, la pensée de Mao Zedong, qui a façonné l'idéologie juridique du PCC, a toujours minimisé l'importance des libertés individuelles au profit de l'harmonie sociale et du bien collectif, rendant les droits individuels presque secondaires (Chan, 1996, p. 177-178).

En effet, le gouvernement chinois perçoit les droits individuels comme des concessions faites par l'État à sa population plutôt qu'une limitation des pouvoirs autoritaires de l'appareil étatique (Davis, 1987, p. 6-7). L'accent est mis sur l'obligation de protéger les intérêts de l'État plutôt que sur la liberté d'expression (ibidem). Contrairement à la conception libérale qui voit la

liberté d'expression comme une limitation du pouvoir gouvernemental pour enrichir le débat public, l'État-Parti adopte une approche différente où la direction des masses prime sur l'enrichissement du débat (Davis, 1987, p. 7). De plus, le PCC possède une conception différente des droits humains, notamment les droits civils et politiques (Davis, 1996, p. 317-318). Le développement des droits de l'homme en RPC diverge de celui du monde occidental (ibidem). Le PCC insiste plus sur la souveraineté, la subsistance et la primauté des droits collectifs que sur les droits individuels pour favoriser le développement économique (ibidem).

L'introduction du Chapitre III de la Loi fondamentale de HK semblait prometteuse, offrant des garanties étendues de droits civils et de libertés d'expression (Chan, 1996, p. 190). Cependant, ces garanties sont mises en doute par l'approche de l'État-Parti qui ne distingue pas clairement entre « libertés » et « droits », ces derniers étant supposés l'emporter sur les premières mais souvent restreints en pratique lorsque jugés contraires aux intérêts de l'État (Palumbo, 1991, p. 674-675). En outre, la constitution chinoise elle-même, tout en proclamant des droits, permet des interprétations larges qui justifient des actions répressives comme celles observées lors du massacre de la place Tiananmen, soulevant l'indignation internationale et exacerbant les craintes à HK (ibidem).

Ces inquiétudes se construisent dans les fondements mêmes du concept de légalisme autoritaire. En effet, la primauté des intérêts étatiques sur les droits individuels est une caractéristique saillante du légalisme autoritaire. Le gouvernement chinois incorpore notamment ce concept dans sa tradition de « règle par la loi » (Davis, 1996, p. 318). Cette dernière diffère de la conception occidentale de la « règle de droit » (ibidem). Ce concept se traduit par une application autoritaire de la loi quand l'État Chinois perçoit que ses intérêts sont menacés (ibidem). La Déclaration conjointe et la Loi fondamentale de HK étaient censées instaurer un cadre protecteur pour les droits et libertés à HK. Cependant, ces perspectives historiques et juridiques illustrent pourquoi, malgré les promesses faites dans la Déclaration conjointe sino-britannique et dans la Loi fondamentale, beaucoup à HK restaient sceptiques quant à la capacité ou même à la volonté de la RPC de maintenir un système libéral et protecteur des droits humains après 1997 (Kwok et Patterson, 2022, p. 8). Ce contexte à HK met en évidence le contraste entre les engagements formels pris sur le papier et leur réalisation pratique, ce qui illustre parfaitement la tension entre les aspirations démocratiques de HK et les pratiques autoritaires du gouvernement central chinois (ibidem). Cette méfiance était renforcée par l'absence de mécanisme de recours effectifs dans la Déclaration conjointe, laissant peu de moyens de pression en cas de non-respect des engagements pris (ibidem).

6.4. Les réformes de Patten : premier *backlash*

Ces inquiétudes sont partagées par les Britanniques, dont les événements de Tiananmen de 1989 les avaient profondément choqués (Hing, 1994, p. 179-182). L'Angleterre va alors entreprendre un processus de démocratisation de HK (ibidem). Christopher Patten, dernier Gouverneur de HK et entrant en fonction à partir de juin 1992, va commencer à introduire des réformes démocratiques durant son mandat (ibidem). L'objectif des Anglais, à travers la proposition de Patten, était d'instaurer des réformes démocratiques visant à augmenter le nombre d'élus directs au LegCo et de séparer les pouvoirs législatif et exécutif (ibidem). Ces propositions étaient conçues pour inclure davantage les citoyens de HK dans la gestion politique et prévoyaient que tous les membres du LegCo soient élus directement, visant une autonomie accrue du pouvoir exécutif par rapport à l'État chinois (ibidem). Cependant, la réponse de l'État-Parti à ces réformes a été fortement négative, perçue comme une violation des accords précédemment établis, notamment la Déclaration conjointe et la Loi fondamentale (Shiu-Hing et Wing-Yat, 2001, p. 103). Les Chinois vont alors tenter de limiter l'impact des réformes britanniques (ibidem).

En parallèle, des comités institutionnels ont été mis en place pour encadrer cette transition. Pour augmenter son influence, la RPC va mettre sur pied un Comité de Rédaction et un Comité Consultatif formés après les négociations sino-britanniques de 1984, avec une présence majoritaire d'officiels chinois et d'élites des affaires de HK, limitant ainsi la représentation démocratique (Hung, 2022, p. 127). Le Comité préparatoire établi en 1996 et les décisions ultérieures sur la formation de l'électorat montrent également la volonté chinoise de contrôler et de limiter l'extension de la démocratie à HK, notamment à travers le système de représentation proportionnelle, favorisant les petits groupes politiques et entravant ainsi toute majorité démocratique potentielle (Shiu-Hing et Wing-Yat, 2001, p. 105-106).

Ces tensions entre les objectifs démocratiques britanniques et les restrictions chinoises ont culminé avec l'adoption de réformes de l'État chinois qui n'ont pas réalisé la transition démocratique espérée, comme en témoigne l'arrangement « *Through train* » qui ne s'est jamais matérialisé, laissant les réformes de Patten sans suite effective (Shiu-Hing et Wing-Yat, p. 116). L'arrangement *Through train* permettait aux membres du LegCo élus avant la rétrocession de pouvoir continuer après cette dernière (ibidem). Les tensions sino-britanniques sur les objectifs démocratiques montrent la volonté chinoise de limiter la démocratisation de la région. Ces tensions vont annoncer la couleur de l'évolution politique de HK post-1997.

Les réformes de Patten ont précipité la RPC à initier leur premier « *backlash* ». En effet, le gouvernement chinois va réagir à la proposition de Patten en durcissant sa position sur la RAS. Cet effet de *backlash* prend même sa genèse dans la réaction de l'État-Parti aux troubles survenus à HK à la suite du mouvement démocratique de 1989 en RPC, ainsi que dans les réponses précédentes des dirigeants chinois aux demandes pour plus de démocratie et de réformes au milieu des années 1980 (Davis, 1996, p. 325).

6.5. Le projet de la RPC pour Hong Kong : la *Singapourisation* de Hong Kong

L'État chinois recommandait au début de la période post-rétrocession que HK se concentre sur l'économie plutôt que sur la politique (Davis, 1999, p. 297). En effet, l'État chinois souhaitait appliquer une idéologie autoritaire avec des politiques économiques libérales similaires à celles de Singapour pour la RAS (ibidem). Par conséquent, la RPC souhaitait que les habitants évitent de se mêler de la politique, mais qu'ils se concentrent plutôt sur l'élévation de leur condition socio-économique (ibidem). C'est également le souhait du monde des affaires hongkongais qui est soutenu par le régime chinois. Cette volonté était en contradiction avec les souhaits d'une partie des Hongkongais prônant l'instauration de standard démocratique à HK (ibidem).

La concentration du pouvoir politique entre les mains de l'élite économique suivant la rétrocession est une preuve de cette *singapourisation*. Tung Chee Hwa, un homme d'affaires de renom, a été nommé CE et s'est entouré de *businessmen* conservateurs pro-chinois (Chan, 1999, p. 297-298). Il en va de même pour les personnes qui composaient la délégation locale de l'ANP et le Comité de la Loi fondamentale (ibidem). Durant la transition, le CE et la législature provisoire ont été choisis par un Comité de sélection dominé par le secteur des affaires et nommé par l'État chinois (ibidem).

Cette *singapourisation* se manifeste aussi dans la rhétorique des responsables chinois et leurs nommés hongkongais (Chan, 1999, p. 299). Dès 1989, Il y avait une inquiétude sur une potentiel transformation de HK en « base de subversion » (ibidem). L'État-Parti va alors entreprendre une stratégie pour réduire la démocratie, les Droits de l'Homme et l'État de droit au début des années 1990, adoptant un message de « valeurs asiatiques » et de développement économique (ibidem). Les dirigeants de la RASHK ont utilisé ces nouveaux concepts pour promouvoir la sécurité nationale et se protéger de l'idéologie occidentale (ibidem).

6.6. La proposition de C.H. Tung

C.H. Tung a publié à travers son bureau politique, le 9 avril 1997, un « document de consultation » sur « les libertés civiles et l'ordre social », suggérant des modifications aux

Ordonnances sur l'ordre public et les sociétés (Hoodboy, 1997, p. 5). Ces propositions visent à restreindre les libertés de rassemblement et d'association en exigeant une autorisation préalable de la police pour les manifestations publiques et une approbation gouvernementale pour la création d'organisations non gouvernementales (ibidem). La justification de sécurité nationale pour ces restrictions, définie comme la protection de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de l'État chinois, dépasse les normes internationales acceptées (ibidem). On constate que le gouvernement chinois entreprend des tentatives de restrictions de liberté à HK avant même la date officielle de rétrocession.

6.7. Utilisation du monde des affaires pour gouverner Hong Kong

Le gouvernement chinois a historiquement utilisé le monde des affaires pour gouverner HK, stratégie qui s'est intensifiée après la rétrocession de 1997 (Fong, 2014B, p. 196-198). Cette alliance stratégique trouve ses racines dans les négociations sino-britanniques de 1982-84, où le principe de « un pays, deux systèmes » a été établi (ibidem). L'État chinois percevait les capitalistes hongkongais comme des alliés essentiels pour maintenir la stabilité du système capitaliste local et pour contrer les mouvements démocratiques croissants (ibidem). Les réformes économiques chinoises ont bénéficié des investissements hongkongais, et les réseaux commerciaux de HK ont servi de pont crucial pour l'intégration économique de la RPC au niveau mondial (ibidem).

Depuis la rétrocession, la collusion entre le gouvernement hongkongais et les élites économiques a persisté, notamment à travers des institutions comme le Conseil exécutif et la Commission sur le développement stratégique, où les élites économiques restent surreprésentées (Fong, 2013, p. 866-867). Cette collusion s'est même accrue à partir de 2003 (Cabestan, Florence, 2018, p. 4). Cette alliance a permis à l'État-Parti de renforcer son contrôle tout en assurant que les intérêts des capitalistes locaux soient protégés (Cheng, 2011, p. 54). Cependant, cette proximité a également mené à des perceptions croissantes de collusion entre le gouvernement et les entreprises, ce qui a terni l'image publique des élites économiques (ibidem).

L'accès direct des entreprises à l'État-Parti a créé des canaux institutionnalisés permettant aux capitalistes de HK de faire pression sur le gouvernement local (Kwok et Patterson, 2022, p. 16). La montée du « capital rouge », ou des investissements chinois à HK, a encore renforcé cette dynamique, rendant les élites économiques locales plus dépendantes de l'État chinois (ibidem).

L'utilisation du monde des affaires par l'État-Parti pour gouverner HK a également impliqué des tactiques de manipulations électorales (Fong, 2017A, p. 728-729). Les partis pro-gouvernementaux ont exploité leurs ressources pour distribuer des avantages matériels et influencer les électeurs (ibidem). De plus, la cooptation des propriétaires de médias a permis à l'État-Parti de contrôler et de manipuler les narratifs médiatiques en faveur du régime (Chan et Lee, 2007A, p. 49-50). L'État-Parti est devenu le véritable centre de pouvoir de facto, permettant aux capitalistes locaux de contourner l'autorité du CE et de négocier des concessions politiques directement avec l'État-Parti (Fong, 2014B, p. 208-210).

En outre, la politique de l'État-Parti a été marquée par des pratiques anti-concurrentielles, dominées par des monopoles et des oligopoles dans divers secteurs économiques à HK (Williams, 2003, p. 9). Cette situation a été facilitée par l'aveuglement volontaire du gouvernement hongkongais, qui, sous couvert de libres marchés, protège les intérêts des grandes entreprises (ibidem). Les tentatives de légiférer contre ces pratiques ont souvent échoué en raison de l'influence des intérêts commerciaux au LegCo (ibidem).

Cependant, les crises politiques, comme les manifestations de 2003, ont révélé la fragilité de cette alliance. Le soutien des élites économiques au mouvement pro-démocratie a poussé l'État-Parti à revoir ses stratégies, en renforçant son contrôle et en intégrant davantage HK à l'économie continentale (Kwok et Patterson, 2022, p. 16). Cette intégration économique a permis aux élites économiques de HK d'accroître leur influence et leurs relations avec les autorités continentales, renforçant ainsi leur position (Fong, 2014B, p. 202-204).

Cette relation Chine continentale-élites économiques de HK a donc permis à la RPC de saper l'autonomie de la RAS en cooptant le monde des affaires. De plus, le gouvernement central a réussi à coopter les médias, compromettant son indépendance. Ces deux conséquences éloignent la RASHK de la démocratie.

Cette alliance a été facilitée par le travail du PCC à travers le Front Uni, une stratégie ancienne mais qui a pris de l'ampleur après la rétrocession (Burns, 2022, p. 24). Depuis 1949, le PCC aide à la création de groupes pro-Pékin comme l'Alliance démocratique pour l'amélioration et le progrès de HK (DAB). Cela a permis de bons résultats électoraux (ibidem).

Le Bureau de liaison du gouvernement populaire central (LOCPG), via le Front Uni, utilise ses ressources financières et la cooptation du business pour financer ses activités (Cheng, 2020, p. 7-12). Bien que ces efforts n'aient pas toujours abouti dans les urnes, ils ont permis d'augmenter

les votes pro-Pékin aux élections du LegCo, passant de 30 à 50 % entre 1998 et 2018 (Cheng, 2020, p. 12-13).

Le Front Uni utilise aussi les contre-manifestations pour réduire la dissidence politique. Elles sont organisées pour montrer un soutien public aux politiques pro-Pékin et à rendre plus difficile la mobilisation de l'opposition (Cheng, 2020, p. 13-14). Les organisations de base comme l'Alliance pour la paix et la démocratie aident énormément à la mobilisation par le recrutement des participants via des réseaux sociaux et des outils de médias sociaux (Yuen et Cheng, 2024, p. 422-423).

7. Le réveil politique hongkongais et la naissance d'un mouvement social en faveur de la démocratie

7.1. La genèse : négociation sino-britannique et événements de Tiananmen

Une culture politique à HK est présente depuis les années 1970, en grande partie centrée sur la défense des droits fondamentaux (Béjà, 2007, p. 4). Cette culture s'est significativement développée dans les années 1980 avec l'initiative de l'État chinois d'ouvrir la Commission pour la rédaction de la Loi fondamentale et la Commission consultative pour la Loi fondamentale à des représentants de la société civile de HK (ibidem). Cette démarche va pousser les Hongkongais à s'intéresser davantage à la politique (ibidem). En conséquence, les manifestations sont devenues monnaies courantes à partir du milieu des années 1980 jusqu'à nos jours (Béjà, 2007, p. 8-9).

Le deuxième événement qui va complètement faire basculer les consciences à HK et va faire augmenter l'activisme politique de la société civile est l'incident de la place Tiananmen du 04 juin 1989 (Fong, 2013, p. 860). Avec la perspective de la rétrocession à la RPC, les citoyens hongkongais, ne voulant pas subir le même sort que les étudiants contestataires chinois, ont commencé à militer massivement pour la protection des libertés fondamentales à HK (Chan et Lee, 2007B, p. 97). Les plus connus de ces activistes pro-démocratie ont commencé à s'engager en politique pour les premières élections du LegCo. La plupart d'entre eux ont rejoint le parti de l'Union des Démocrates de Hong Kong (UDHK) (ibidem). Ce dernier gagna les élections du LegCo de 1991 avec douze sièges sur dix-huit sièges élus au suffrage universel (ibidem).

En outre, la culture politique de HK va encore évoluer et prendre de l'ampleur après la rétrocession. Plusieurs caractéristiques du colonialisme hongkongais expliquent que cet engouement va prendre de l'ampleur après et non avant la rétrocession. Tout d'abord, sous

l'administration coloniale britannique, cette dernière a délibérément adopté une stratégie de dépolitisation de la colonie, visant à maintenir l'ordre public et à conserver un contrôle tranquille sur HK (Balme et Balme, 2005, p. 70-71). Ainsi, le désintérêt politique relatif des Hongkongais n'était pas le résultat d'un trait culturel, mais plutôt d'une politique coloniale intentionnelle, se caractérisant par une fermeture institutionnelle et une répression sévère des mouvements sociaux (notamment à travers plusieurs ordonnances coloniales) (ibidem).

Cette émergence va coïncider avec l'avènement d'un nouveau modèle d'identité locale à HK. En effet, l'identité hongkongaise va se construire en relation antagoniste avec celle de la RPC (Chiu et Siu, 2022, p. 125-126). Cette identité se marque par une inversion des positions économiques entre Hongkongais et Chinois du continent. Dans les années 1970, avec le développement économique rapide de la région, ses habitants jouissaient d'une prospérité relative par rapport aux Chinois continentaux, engendrant un sentiment de supériorité (ibidem). Ce sentiment est devenu un pilier central de l'identité populiste locale de HK (ibidem). Cependant, après la rétrocession, cette dynamique s'est progressivement inversée au fur et à mesure que la RPC continuait de se développer (ibidem). Cette construction antagoniste de l'identité hongkongaise avec l'identité chinoise, combinée avec un mouvement social contestataire va faire monter la tension entre les citoyens de HK et le continent.

La culture politique de HK est étroitement liée au principe du suffrage universel, au point où même les partis représentant les milieux d'affaires, traditionnellement focalisés sur les collèges socioprofessionnels, ont présenté des candidats dans les circonscriptions géographiques lors des élections de 2004 (Béja, 2007, p. 12). Cela démontre leur reconnaissance de la légitimité du suffrage universel, perçue comme supérieure à celle accordée par des groupes élitistes restreints (ibidem). De manière similaire, les forces pro-Pékin, bien qu'opposées à ce qu'ils décrivent comme une « démocratie bourgeoise », ont fondé un parti qui participe régulièrement aux élections dans les circonscriptions géographiques (ibidem). Les représentants conservateurs et pro-Pékin ont dû admettre que ce mode de sélection des élites est désormais essentiel dans la culture politique de HK (ibidem). En outre, la résistance continue de l'État-Parti à la mise en place du suffrage universel a incité les résidents de HK à recourir régulièrement aux manifestations pour faire entendre leurs revendications (ibidem).

7.2. Manifestations de 2003

Le 1^{er} juillet 2003 (jour symbolique, la rétrocession ayant eu lieu un 1^{er} juillet), un rassemblement historique s'est produit à HK avec plus de 500 000 personnes défilant dans les

rues pour exprimer leur mécontentement à l'encontre du gouvernement de la RASHK. Plusieurs raisons ont poussé les hongkongais à faire entendre leur voix par centaines de milliers dans les rues de la ville : la proposition de loi pour mettre en œuvre l'article 23 de la Loi fondamentale, la situation économique difficile due à la crise financière asiatique de 1998 et l'épidémie de syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) ont poussé les citoyens de HK à manifester (Cheng, 2011, p. 44-45). De plus, les multiples changements socio-économiques et politiques, comme : *« La peur de la détérioration des libertés politiques, la chute des marchés boursiers et immobiliers, la montée du chômage, la réduction des aides sociales, la baisse des salaires des fonctionnaires et le scandale « Lexusgate » impliquant le secrétaire financier Antony Leung ont également alimenté les griefs contre le gouvernement du chef de l'exécutif Tung. La manifestation était le résultat de la superposition de conflits économiques et politiques. Ces conflits étaient si répandus que des personnes de différents horizons ressentaient simultanément que leurs intérêts étaient menacés ou que leurs valeurs étaient remises en cause »* (Chiu et Siu, 2022, p. 346. Traduction personnelle).

La proposition de loi concernant la mise en œuvre de l'article 23 de la Loi fondamentale s'inscrit dans un cadre plus global de tentative d'ingérence de l'État chinois dans les affaires de HK dès la rétrocession. La RPC va commencer sa stratégie de prise de contrôle avec la création du « bureau de liaison de gouvernement central dans la région administrative spéciale de Hong Kong » (ou « bureau de liaison ») en 1997 (Hung, 2022, p. 133-134). Cet organe, établi comme plus haut organe représentatif du gouvernement central chinois à HK, va entreprendre toute une série d'initiatives pour s'immiscer dans les affaires politiques de HK (ibidem). Ils vont par exemple aider à la bonne organisation des campagnes électorales des candidats pro-Pékin à chaque élection (ibidem). Ensuite, la RPC va proposer au gouvernement de la RASHK de légiférer sur la sécurité nationale en vertu de l'article 23 de la Loi fondamentale (ibidem). Le gouvernement hongkongais va d'abord proposer une première version très restrictive en matière de libertés et cela va provoquer une levée de boucliers de la part de plusieurs acteurs de la société civile : démocrates, mouvements sociaux, élites économiques, mais aussi acteurs internationaux tel que les Etats-Unis (ibidem). Au printemps 2003, l'épidémie de SRAS a causé une paralysie temporaire des activités législatives à HK. Cependant, dès que l'épidémie a été maîtrisée en mai de la même année, le processus législatif a repris de manière accélérée (ibidem). Cette reprise s'est faite dans un contexte de mécontentement croissant, exacerbée par plusieurs facteurs évoqués précédemment : une récession économique prolongée depuis la crise financière asiatique de 1997, la mauvaise gestion de la crise sanitaire par les autorités et la

tentative du gouvernement d'introduire cette loi controversée (ibidem). Cette dernière, perçue par beaucoup comme une violation flagrante du principe « un pays, deux systèmes », visait à interdire les discours jugés subversifs par le gouvernement de l'État-Parti (ibidem). Ces éléments combinés ont conduit à une explosion de mécontentements publics, culminant avec une immense manifestation le 1er juillet 2003 avec près de 500 000 personnes dans les rues (ibidem).

Alors que la perspective d'un affrontement violent devenait de plus en plus probable, le Parti libéral, sous la direction de James Tien et représentant les intérêts commerciaux pro-Pékin à HK, a déclaré que le gouvernement ne bénéficierait pas de leur soutien au LegCo (Hung, 2022, p. 133-134). Pour marquer son désaccord avec la politique gouvernementale, Tien a démissionné du Conseil exécutif. Avec cette division au sein de la coalition au pouvoir concernant la législation, le gouvernement a dû retirer le projet de loi (ibidem). À la suite de cet échec législatif concernant l'article 23, le chef de l'exécutif Tung Chee-hwa a annoncé sa démission au printemps 2005, officiellement pour des raisons de santé (ibidem). Cependant, il était largement accepté que son départ était en grande partie dû à l'échec de cette législation (ibidem). Donald Tsang, haut fonctionnaire ayant servi sous l'administration britannique et secrétaire en chef sous le gouvernement de Tung, a pris la relève pour terminer le mandat (ibidem).

7.2.1. Le problème avec l'article 23

La raison de la création de l'article 23 s'inscrit dans un cadre d'inquiétude grandissante en RPC quant aux manifestations. En effet, les manifestations de 1989 sur la place Tiananmen ont exacerbé les craintes de l'État-Parti concernant une subversion potentielle émanant de HK (Fu et Cullen, 2002, p. 196-198). En réponse, le gouvernement britannique a accéléré le processus de démocratisation de leur colonie, notamment par l'adoption de l'Ordonnance sur la Déclaration des droits en 1991, intégrant le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) dans le droit local, et la modification des Lettres Patentes (« mini-constitution » de HK sous l'ère coloniale britannique) pour garantir que les lois de HK ne puissent détériorer les droits civiques et politiques hongkongais (Fu et Cullen, 2002, p. 200-201).

L'article 23 de la Loi fondamentale de HK était problématique en raison de son potentiel à restreindre les libertés civiles et les droits humains (Chen, 2003, p. 1). Ce texte oblige le gouvernement de la RASHK à légiférer contre des actes tels que la trahison, la sédition et la

subversion (ibidem). Cependant, la définition de ces termes reste floue, ce qui alimente les craintes que les autorités de HK ou de l'État-Parti puissent interpréter ces lois de manière restrictive pour limiter les libertés (ibidem). On constate que l'instauration de l'article 23 ouvrirait la boîte de Pandore à la RPC pour restreindre toute opposition sous prétexte de garantie de la sécurité nationale.

De plus, le projet de loi pour la mise en œuvre de l'article 23 proposait des modifications importantes aux lois existantes, telles que l'Ordonnance sur l'ordre public et l'Ordonnance sur les sociétés, afin de resserrer la définition de la trahison et de restreindre la liberté d'association en exigeant des autorisations préalables pour les manifestations publiques et la création d'organisations non gouvernementales (Chen, 2003, p. 2-5). Cette législation, présentée comme une nécessité pour la sécurité nationale, permettrait au gouvernement de la RASHK de prendre des mesures contre les organisations locales ayant des liens avec des entités étrangères jugées menaçantes par l'État-Parti, et de limiter la divulgation de secrets officiels (ibidem).

7.3. Changement de la politique chinoise par rapport à Hong Kong : second backlash

Dans les premières années suivant la rétrocession de 1997, malgré quelques tentatives, la RPC a globalement respecté le principe de haut degré d'autonomie de HK et n'est pas intervenue de manière significative dans les affaires de la ville (Fong, 2017B, p. 526). Cette approche découlait de deux objectifs principaux. Premièrement, l'État chinois cherchait à améliorer son image internationale et à devenir un acteur de premier plan sur la scène mondiale (Chan, Lee, 2007A, p. 52). Son adhésion à l'OMC et sa candidature réussie pour accueillir les Jeux Olympiques de 2008 illustrent cette nouvelle stratégie (ibidem). Deuxièmement, le succès de la formule « un pays, deux systèmes » était vu comme un modèle potentiel pour la réincorporation de Taïwan à la RPC (ibidem).

Cependant, la manifestation du 1^{er} juillet 2003 va marquer un tournant et mettre un terme à la politique non-interventionniste chinoise. La manifestation a surpris les dirigeants de l'État-Parti, qui voyaient les Hongkongais comme politiquement obéissants (Fong, 2017B, p. 527-528). Aux yeux de la RPC, les groupes politiques pro-démocratie avaient réussi à lever les foules autant contre le gouvernement hongkongais que contre le gouvernement chinois, sous l'influence notable de « forces étrangères » (ibidem). En conséquence, ne voulant pas que HK devienne un terreau pour la contestation contre leur régime, les dirigeants de l'État-Parti ont décidé d'abandonner leur politique de non-intervention pour une approche d'implication active (ibidem). Cette réaction du côté de l'État-Parti est considérée par ce travail comme le deuxième

backlash. En effet, une demande accrue pour des droits et libertés à HK se poursuit par une volonté chinoise de contrôle plus accru sur la Cité. Dans le cadre de ce deuxième *backlash*, l'État chinois va s'attarder sur trois volets pour gagner le contrôle de HK : le plan politique, économique et idéologique (ibidem).

Tout d'abord, sur le plan politique, l'État-Parti va augmenter l'influence du Bureau de liaison pour en faire la « seconde équipe dirigeante » dans la RAS (Fong, 2017B, p. 528-531). Le Bureau de liaison, initialement discret, est devenu plus actif et visible, notamment en influençant les élections locales via une collaboration étroite avec les forces pro-Pékin et en coordonnant les activités de plus de six-cents organisations pro-Pékin (ibidem). Cette montée en grade du Bureau de liaison se marque en 2008, quand Cao Erbao, chef du département de recherche, publie un article dans *Study Times* présentant une vision où le gouvernement central chinois exerce une gouvernance directe sur HK, contredisant l'interprétation originale du principe « un pays, deux systèmes » (Hung, 2022, p. 140-141). Cao y décrit le gouvernement de la RAS comme l'un des deux organes de gouvernance, l'autre étant une équipe de cadres du PCC envoyés à HK pour renforcer le pouvoir constitutionnel du gouvernement central (ibidem). L'article affirme que le Bureau de liaison incarne ce pouvoir, dépassant son rôle de communication pour devenir un véritable organe dirigeant du PCC à HK (ibidem).

Ensuite, sur le plan économique, le gouvernement chinois a renforcé son contrôle économique sur HK en accélérant l'intégration économique transfrontalière après 2003, augmentant la dépendance de HK vis-à-vis de la Chine continentale et utilisant cette dépendance pour influencer les secteurs locaux des affaires et des professions (Fong, 2017B, p. 533-537). Cette stratégie a inclus la signature d'accords de coopération économique, le développement d'infrastructures transfrontalières et l'intégration de HK dans le système de planifications économiques de l'État-Parti (ibidem).

Enfin, sur le plan idéologique, l'État-Parti a utilisé la promotion de l'identité nationale chinoise comme une stratégie clé pour incorporer HK après 2003, en mettant en œuvre des mesures éducatives implicites à l'intérieur et à l'extérieur des écoles par le biais de diverses agences gouvernementales et comités consultatifs (Fong, 2017B, p. 537-540). Ces efforts incluent des réformes du programme scolaire pour intégrer l'éducation nationale et le financement d'activités d'échanges sur le continent, visant à renforcer la loyauté patriotique et l'homogénéité culturelle (ibidem). Cette tentative d'ingérence idéologique s'est manifestée en 2012, quand le gouvernement a publié des directives pour un programme d'éducation morale et nationale, demandant aux enseignants de cultiver et d'évaluer le patriotisme des élèves, y

compris des modules glorifiant le PCC (Hung, 2022, p. 140). Cette initiative a été perçue comme un lavage de cerveau, et une forte opposition publique s'en est suivie avec pour conséquence l'annulation du programme en septembre (ibidem). Malgré cet échec, le gouvernement de la RASHK a continué d'influencer et réviser les programmes scolaires pour encourager le patriotisme chez les jeunes (ibidem).

L'artisan principal de ce deuxième *backlash* peut être attribué à Jiang Shigong. En effet, après les manifestations de 2003, voulant renforcer son contrôle sur HK, la RPC envoya des universitaires et des fonctionnaires dans la Cité pour étudier la question de HK et établir un réseau de connexions (Hung, 2022, p. 136-140). Jiang Shigong, un juriste influent, fut envoyé au Département de recherche du Bureau de liaison de HK de 2004 à 2007, et ses publications sont devenues la base des politiques de l'État-Parti envers HK (ibidem). Les écrits de Jiang suggèrent que l'État-Parti doit établir une souveraineté substantielle sur HK, en transformant l'identité hongkongaise en une identité chinoise, allant au-delà des moyens juridiques vers des moyens politiques (ibidem). Il considère que « un pays, deux systèmes » est une étape transitoire pour faciliter le transfert de souveraineté de Londres à l'État-Parti, et que la tâche de l'État-Parti est d'exercer un contrôle direct sur tous les aspects de la vie hongkongaise (ibidem). Les travaux de Jiang ont conduit à l'expansion du rôle du Bureau de liaison à HK (ibidem).

7.4. Évolution du mouvement démocratique

Après 1997, des marches annuelles ont été mises en place chaque 1er juillet pour réclamer la démocratie (Chiu et Siu, 2022, p. 345). Ce mouvement a pris de l'ampleur, culminant avec près de 100 000 participants lors de la manifestation du 1er janvier 2004 (Chan, Lee, 2007B, p. 100). La démocratisation était le thème central des manifestations publiques (ibidem). Les grandes mobilisations pour la démocratie montrent que les valeurs démocratiques sont désormais centrales pour l'identité des Hongkongais, qui les associent à leur droit de choisir leurs dirigeants (Balme et Balme, 2005, p. 74).

Brian Fong (2013) identifie que l'augmentation de l'activisme de la société civile après 2003 se manifeste par : (1) La croissance significative des groupes de la société civile et des manifestations sociales entre 2001 et 2012. (2) La diversification des formes de participations citoyennes, incluant des méthodes traditionnelles et de nouvelles plateformes. (3) L'élargissement de l'éventail de participants, avec l'inclusion de citoyens ordinaires de divers secteurs. (4) L'élargissement de l'agenda politique de la société civile, couvrant des domaines tels que l'environnement, la culture et la planification urbaine (Fong, 2013, p. 860- 862).

7.4.1. L'après 2003 pour le mouvement démocratique

En 2004, une série de manifestations publiques a eu lieu, notamment les rassemblements du 1er janvier et du 1er juillet, attirant respectivement 100 000 et 300 000 participants pour réclamer des élections au suffrage universel et contester le refus de l'ANP de le mettre en œuvre (Béja, 2007, p. 9). Ces manifestations démontrent une forte mobilisation démocratique (ibidem).

Le même mouvement de démocratisation a continué en 2005 et 2006, avec des manifestations importantes chaque 1er juillet et 4 décembre, attirant des dizaines de milliers de participants pour demander des réformes politiques plus rapides et un calendrier clair pour l'institutionnalisation des élections directes (Chiu et Siu, 2022, p. 348). En 2009-2010 et 2014, les protestations contre des projets comme la liaison ferroviaire express Hong Kong-Guangzhou et le développement du nord-est des nouveaux territoires ont révélé une prise de conscience croissante de l'identité locale et une opposition à l'intégration Hong Kong-Chine (ibidem).

Au fil des années, de la contestation de l'article 23 en 2003 aux protestations contre le train à grande vitesse et l'éducation nationale, la société civile de HK s'est renforcée et radicalisée (Hung, 2022, p. 171). Les modérés du Parti démocratique, favorables au compromis, ont perdu leur influence dominante dans le mouvement d'opposition, qui a vu l'émergence d'un réseau d'activistes et d'une nouvelle génération d'activistes plus jeunes (ibidem). En parallèle, le mouvement a également évolué politiquement avec l'apparition du localisme hongkongais (ibidem).

7.4.2. L'importance de manifester

Le contrôle exercé par la RPC sur les institutions locales de HK suscite des opinions divergentes. HK se trouve dans une situation complexe car elle doit résister juridiquement au modèle de centralisme de l'État-Parti, encourager la démocratisation de ses propres institutions mais éviter d'être perçue comme « anti-patriotique » dans le cadre du projet de la Grande Chine unifiée (Balme et Balme, 2005, p. 67-70). Au fil des années, les formes de participations politiques ont évolué, reposant désormais sur un paysage politique polarisé, une participation électorale accrue et un mouvement social démocratique capable de mobiliser les masses (ibidem). L'État-Parti voit cette mobilisation démocratique persistante comme étant en désaccord avec sa vision de la réunification (ibidem).

Les habitants de HK sont prompts à manifester dès qu'ils perçoivent une menace pour leur mode de vie et leur liberté (Béja, 2007, p. 10-11). Avant 2020, les grandes manifestations pour des causes politiques étaient devenues un élément clé de la culture politique de HK (ibidem).

L'expérience de 2003 montre que ces manifestations sont un moyen efficace pour les citoyens d'influencer l'évolution politique de la région, devenant à cette époque un aspect fondamental de la culture politique locale (ibidem).

Déjà à cette époque, il était évident pour la communauté hongkongaise que les dirigeants chinois hésitaient à accorder une véritable démocratie au territoire (Cheng, 2011, p. 47). Bien que la majorité de la population soutenait la démocratie, elle préférait éviter la confrontation avec l'État-Parti (ibidem). Face à cette intransigeance, beaucoup de Hongkongais sont retournés à leur apathie traditionnelle (ibidem). En effet, la communauté était globalement satisfaite du statu quo de stabilité et de prospérité et hésitait à le sacrifier pour la démocratie (ibidem). Les craintes étaient que HK ne deviennent une ville chinoise ordinaire, sans avantage sur Shanghai ou d'autres villes côtières (ibidem). Cependant, l'exemple de Macao montrait que sans effort pour protéger leurs droits, la société civile allait se détériorer (ibidem).

7.5. Évolution du système politique hongkongais

Les années suivantes la rétrocession seront marquées par la résistance de la RPC face aux multiples tentatives de réformes du LegCo et du CE pour un système plus démocratique. En effet, les Hongkongais avaient une volonté d'étendre le suffrage universel à tout le LegCo et le CE pour le cycle électoral de 2007-2008 (Tse et Cheng, 2016, p. 24).

Les premières élections du LegCo se sont déroulées en 1998. La première législature (1998-2000) a vu l'assemblée se décomposer de la façon suivante : soixante députés, dont trente membres élus par les circonscriptions fonctionnelles, dix membres élus par un comité électif et vingt membres élus par les circonscriptions géographiques (Legislative Council of the Hong Kong Special Administrative Region, n.d.). Pour la seconde législature (2000-2004), le nombre d'élus au suffrage universel a été augmenté de vingt à vingt-quatre sièges (ibidem). Ce nombre a été élargi à trente sièges pour la troisième législature (2004-2008) (ibidem). Après la rétrocession de 1997, de nombreuses personnes, y compris les partis politiques pro-Pékin, espéraient et demandaient que le suffrage universel pour les branches exécutive et législative soit réalisé pour les élections de 2007-2008, conformément à la Loi fondamentale (Tse et Cheng, 2016, p. 24). Cependant, l'État-Parti a systématiquement refusé de proposer des réformes électorales acceptables pour le public hongkongais, ce qui a empêché la réalisation de cet « objectif ultime » (ibidem). En 2005, le gouvernement de HK a présenté un paquet de réformes constitutionnelles visant à étendre le LegCo de soixante à septante sièges en 2008, avec cinq nouveaux sièges chacun pour les circonscriptions géographiques et les

circonscriptions fonctionnelles (Cheng, 2011, p. 45). Cependant, cette proposition a été rejetée par le LegCo le 21 décembre 2005 (Davis, 2007, p. 30-31). En conséquence, la composition du quatrième LegCo (2008-2012) est restée inchangée (Hung, 2022, p. 134-135). L'État-Parti a réinterprété la Loi fondamentale pour maintenir son contrôle, affirmant que l'élément « un pays » était la condition préalable aux « deux systèmes », et qu'il n'y aurait pas de suffrage universel à HK dans un avenir proche (ibidem).

Après que l'État-Parti ait refusé le suffrage universel en 2007-2008, il l'a également rejeté pour 2012, en indiquant que les premières dates possibles seraient 2017 pour le chef de l'exécutif et 2020 pour le LegCo (Hung, 2022, p. 168-170). Malgré cela, le mouvement démocratique a continué de réclamer le suffrage universel en 2012 (ibidem). Après plusieurs négociations, l'État-Parti a accepté une proposition du Parti démocratique pour modifier partiellement la méthode d'élection du LegCo en 2012. Cette concession visait à maintenir la stabilité de HK face à une mobilisation populaire (ibidem). En conséquence, en avril 2010, un nouveau projet de réformes constitutionnelles visant à modifier les méthodes de sélection du CE et de formation du LegCo pour 2012 a été présenté. Le 25 juin 2010, le Conseil a approuvé la motion relative à l'amendement de la méthode de formation du LegCo et de ses procédures de votes (Annexe II de la Loi fondamentale) (Legislative Council of the Hong Kong Special Administrative Region, n.d.). Après avoir obtenu le consentement du CE, l'amendement a été soumis au NPCSC pour enregistrement (ibidem). Grâce à cette validation, le cinquième LegCo (2012-2016) était composé de septante membres, répartis à parts égales entre les circonscriptions fonctionnelles (35) et les circonscriptions géographiques (35) (ibidem). L'évolution du système politique hongkongais a donc évolué en faveur de la démocratie pour le LegCo durant cette période. En revanche, le refus de la RPC de changer la méthode de sélection du CE contrebalance cette évolution démocratique.

7.5.1. Déficit de légitimité pour le Chef de l'Exécutif

Depuis la rétrocession de HK à la RPC en 1997, le gouvernement de la RAS a rencontré des difficultés pour maintenir la domination de l'exécutif, malgré les vastes pouvoirs constitutionnels conférés par la Loi fondamentale et la majorité pro-gouvernementale au LegCo (Fong, 2014A, p. 5-9). La RPC a cherché à préserver un système de domination exécutive, caractérisé par un exécutif fort et un parlement faible, en accordant au CE des pouvoirs considérables, y compris le pouvoir de nomination, d'initiative législative, de veto et de dissolution du LegCo (ibidem). Comme expliqué précédemment, pour garantir une majorité pro-gouvernementale stable, un système électoral basé sur des collèges socio-professionnels

qui favorise les représentants des affaires au détriment des démocrates élus a été mis sur pied (ibidem). De plus, le scrutin proportionnel a été introduit dans les circonscriptions géographiques pour limiter l'influence des candidats pro-démocratie (ibidem).

Cependant, le système a dysfonctionné en raison de la réticence de l'État-Parti à développer un gouvernement basé sur les partis politiques, fragilisant la coalition nécessaire entre le CE et les partis pro-gouvernementaux (Fong, 2014A, p. 10). La marginalisation des partis politiques et l'interdiction pour les CE d'appartenir à un parti ont entraîné une déconnexion entre l'exécutif et le législatif, limitant la capacité du gouvernement de la RAS à contrôler sa majorité au LegCo (ibidem). En conséquence, le taux de succès législatif du gouvernement est resté faible, avec seulement 56,05 % de son agenda législatif approuvé entre 1998 et 2012 (ibidem).

Ce besoin accru d'une domination de l'exécutif à HK s'explique par le fait que contrairement à sa RAS voisine Macau, HK dispose d'une population plus importante et subi des divisions internes, ce qui rend le contrôle plus complexe, et fait monter les tensions entre les divers groupes d'intérêts (Kwong et Wong, 2017, p. 117-118).

8. Développement du localisme et tournant sous Xi Jinping

8.1. Tournant sous Xi Jinping

Sous l'égide de Xi Jinping, le régime chinois a pris un tournant notable vers un légalisme autoritaire avec renforcement des institutions juridiques et une promotion de gouvernance fondée sur le droit (Zhang, Ginsburg, 2018, p. 3). Contrairement aux perceptions courantes que les dérives autoritaires sont détachées du cadre légal, la politique chinoise des cinq dernières années a, en réalité, placé une plus grande importance sur le système juridique et la Constitution, devenant ainsi plus axée sur le droit que jamais auparavant dans l'histoire de la RPC (ibidem). Cependant, cette interprétation peut être contestée. Fu Hualing (2019), en mobilisant la théorie du « *dual state* » de Karl Schmitt, offre une perspective plus nuancée. Il explique que le régime de Xi Jinping fonctionne à travers deux systèmes parallèles : un « État discrétionnaire » où le PCC exerce un contrôle autoritaire en dehors des cadres légaux dans les matières considérées comme sensibles (sécurité nationale, médias, affaires ethniques et religieuses, etc.), et un « État normal » où le droit est appliqué, notamment dans les domaines économiques et commerciaux (Fu, 2019, p. 3-6).

Fu souligne que cette dualité permet au PCC d'utiliser le droit de manière utilitaire, renforçant son pouvoir tout en prétendant respecter un État de droit (Fu, 2019, p. 6). Cette stratégie est

particulièrement évidente à HK, où la LSN a servi d'outil pour réprimer l'opposition sous couvert de légalité (ibidem). La fusion croissante entre le Parti et l'État, illustrée par la Commission nationale de supervision, démontre que le droit, loin d'être un contrepoids, est devenu un instrument de l'autoritarisme légale de Xi Jinping (ibidem).

En somme, contrairement à l'idée d'un renforcement authentique du cadre légal, le régime chinois utilise le droit principalement comme un moyen de consolider son autorité, en maintenant une apparence d'État de droit tout en opérant un contrôle autoritaire.

Sous Xi, le PCC a centralisé le pouvoir de manière sans précédent tout en renforçant les tribunaux, en insistant sur le professionnalisme juridique (Zhang, Ginsburg, 2018, p. 4-5). De plus, le gouvernement chinois a ouvert aux tribunaux des pouvoirs politiques autrefois exclusivement détenus par le Parti à une autorisation et une réglementation légales (ibidem). Cette approche se manifeste notamment dans les amendements constitutionnels de 2018. Même si la RPC renforce sa dictature, elle le fait en exploitant les capacités organisationnelles et de légitimation du droit (Fu, 2019, p. 5).

Cette centralisation accrue est accompagnée par un renforcement de la loyauté et de la discipline du parti. Le but était de renforcer la sécurité nationale et politique, c'est-à-dire le pouvoir et la pérennité du Parti (Drinhausen et Legarda, 2022, p. 2, 6). De plus, un renforcement du pouvoir personnel de Xi Jinping a été opéré, tout en promouvant une gouvernance basée sur le droit (Fu, 2019, p. 6). Cette stratégie visait à stabiliser et à développer le pays (ibidem). Par exemple, l'utilisation du légalisme autoritaire permet de gérer HK de manière stratégique mais légale (ibidem). Cela permet à la RPC de contrôler et réprimer les dissidences via des interprétations juridiques et des décrets qui étendent la domination du pouvoir central (ibidem).

Avec l'arrivée au pouvoir de Xi, le gouvernement de la RPC va produire une série de document pour affirmer la direction idéologique que la RPC prendra pour le futur. En 2013, le gouvernement chinois va produire un communiqué qui sera envoyé aux gouvernements locaux. Ce document fait le bilan de l'état de la sphère idéologique en RPC. Le document n°9 produit par les autorités chinoises met en évidence un changement idéologique significatif sous la direction de Xi Jinping, visant à renforcer l'autorité du Parti tout en adoptant une posture légaliste. Le texte critique la promotion de la démocratie constitutionnelle occidentale, vue comme une tentative de diminuer le leadership et le système de gouvernance du socialisme à caractéristiques chinoises (Asia Society, 2013). Les concepts tels que la séparation des pouvoirs, le multipartisme, les élections générales et la justice indépendante sont perçus comme

des outils de la classe capitaliste pour subvertir le système existant en RPC (ibidem). Les auteurs dénoncent également la promotion des valeurs universelles, tel que la liberté et les Droits de l'Homme, en affirmant que ces valeurs servent à masquer les différences essentielles entre les systèmes de valeurs occidentales et ceux prônés par le Parti (ibidem).

De plus, le texte s'attaque à l'idée de société civile, importée de l'Occident, qui est vue comme une menace pour la fondation sociale du Parti (Asia Society, 2013). Les promoteurs de la société civile cherchent, selon le document, à évincer le Parti de la direction locale en prônant une séparation entre le Parti et les masses (ibidem). Le document critique aussi la conception occidentale du journalisme, qui remet en question le principe chinois selon lequel les médias doivent être soumis à la discipline du PCC (ibidem). Sous prétexte de défendre la « liberté de la presse », certains individus promeuvent des idées qui sapent l'autorité du PCC et favorisent la pénétration idéologique occidentale (ibidem).

Face à ces défis, le document insiste sur l'importance de maintenir le contrôle des médias par le PCC, de renforcer la gestion du champ idéologique et de garantir l'alignement des médias avec les directives du Parti (Asia Society, 2013). Il souligne la nécessité de former les cadres et le personnel des médias à la perspective marxiste pour assurer la conformité avec les orientations du Comité central sous la direction de Xi Jinping (ibidem). Le document appelle également à une gestion stricte et innovante de la propagande culturelle et de l'opinion publique sur Internet, afin de contrôler l'environnement médiatique en ligne et de prévenir la diffusion de pensées que le gouvernement chinois considère comme incorrectes (ibidem).

Ce tournant va également s'opérer dans l'attitude de la RPC vis-à-vis de HK. En 2014, le gouvernement chinois va produire un nouveau document, un Livre blanc, qui décrit son interprétation du principe « un pays, deux systèmes ». Ce document produit par les autorités chinoises présente une interprétation révisée du principe d'autonomie de la RASHK dans le but de saper son évolution démocratique. Le document expose que la politique « un pays, deux systèmes » est essentielle pour le maintien de la stabilité et de la prospérité à HK, mais insiste sur le fait que cette autonomie est subordonnée à l'autorisation du gouvernement central chinois (Gouvernement de la République populaire de Chine, 2014). Cela implique que la souveraineté et la sécurité de la RPC doivent être prioritaires, et que toute forme d'autonomie pour HK dépend de l'approbation de l'État-Parti (ibidem).

Le texte critique également ceux qui, à HK, plaident pour une démocratie constitutionnelle et des valeurs universelles, les accusant de chercher à affaiblir la direction du PCC et à imposer

des systèmes politiques occidentaux (Gouvernement de la République populaire de Chine, 2014). En outre, le Livre blanc défend l'idée que les médias doivent rester sous la direction du PCC (ibidem). Le document réfute donc les appels à la liberté de la presse et les considère comme des tentatives de diminuer son autorité (ibidem).

Enfin, le Livre blanc affirme que ceux qui gouvernent HK doivent être des patriotes. La loyauté envers la RPC est donc une condition essentielle pour toute figure politique de la RAS (Gouvernement de la République populaire de Chine, 2014). Cette exigence est ancrée dans la Constitution et la Loi fondamentale, qui prévoient que les principaux administrateurs doivent être des citoyens chinois sans droit de résidence à l'étranger et doivent prêter serment de fidélité à la RAS et à la RPC (ibidem). Cette approche vise à garantir que le contrôle ultime reste entre les mains de l'État-Parti et vise à contrer toute possibilité de déviation de la politique « un pays, deux systèmes » vers une direction plus démocratique et autonome pour HK (ibidem).

Selon Davis (2015), alors que des manifestations publiques et un référendum civil avaient lieu à HK, l'État-Parti a publié ce Livre blanc pour réaffirmer son autorité ultime sur HK (Davis, 2015, p. 290-291). Le document replace les « douze principes » de la Déclaration conjointe sino-britannique en tant que directives chinoises et réfute leur portée juridique internationale (ibidem). Cette action permet à la RPC de posséder le contrôle total sur l'interprétation ou la modification de la Loi fondamentale, ce qui leur permet de refuser le suffrage universel à HK (ibidem). L'État chinois affirme que le haut degré d'autonomie de HK est mal compris, et que cette autonomie accrue ne signifie pas que HK doit être en totale autonomie (ibidem). Le Livre blanc affirme la « juridiction globale » de la RPC sur HK, comparant cette autorité à son contrôle sur d'autres régions administratives locales comme le Tibet et le Xinjiang, et place le NPCSC comme gardien de l'État de droit à HK (ibidem). Les juges doivent être patriotes et sont décrits comme des fonctionnaires responsables de la sécurité nationale (ibidem). Le Livre blanc valide le rôle du Comité électoral comme largement représentatif malgré sa faible représentativité et précise que le CE doit aimer HK, ce que les résidents de la RAS perçoivent comme une tentative d'exclusion des politiciens pan-démocratiques (ibidem).

L'arrivée au pouvoir de Xi Jinping marque un tournant pour l'avenir de HK comme l'illustre la production de ces deux documents. Cependant, l'arrivée de Xi coïncide avec l'avènement d'un nouveau mouvement à HK, le mouvement localiste, qui va militer pour plus de droits et va se positionner comme force antagoniste principale de la RPC à HK.

8.2. L'essor du localisme à Hong Kong

En parallèle de ce changement dans la sphère décisionnelle chinoise, HK va également opérer un tournant à partir des années 2010. Un mouvement appelé « localiste » est apparu à HK et a fait son entrée dans la sphère publique. Ce mouvement sera acteur d'un moment historique à HK, le mouvement des parapluies. Kwong (2018) définit le localisme à HK comme : « *un mouvement politique qui se concentre sur la préservation de l'identité locale et résiste au contrôle politique par le gouvernement chinois* » (Kwong, 2018, p. 367. Traduction personnelle). La littérature distingue quatre facteurs expliquant l'essor du localisme à HK : la fatigue transitionnelle, la réaction au nationalisme chinois, l'essor évènementiel et les troubles économiques.

8.2.1. La fatigue transitionnelle

Kwong (2016) attribue l'essor du localisme à HK à une « lassitude transitionnelle » provoquée par la stagnation politique et les échecs répétés des mouvements démocratiques (Kwong, 2016, p. 65-66). Depuis la rétrocession de 1997, les appels au suffrage universel et les manifestations comme celle de 2003 contre la loi de sécurité nationale ont intensifié la méfiance envers l'État-Parti (ibidem). Cependant, les divisions internes et les critiques croissantes envers les stratégies des pan-démocrates ont engendré une fatigue transitionnelle parmi eux, créant un terrain fertile pour le localisme (Kwong, 2016, p. 67-68).

Les pan-démocrates, souvent plus âgés et s'identifiant encore fortement à la RPC, considèrent leur lutte comme une extension du mouvement démocratique chinois (Kwong, 2016, p. 68-69). En revanche, les localistes, principalement jeunes, se concentrent sur l'identité hongkongaise et rejettent toute association avec le mouvement démocratique en RPC (ibidem). Ils plaident pour que HK se concentre sur ses propres défis (ibidem). Les divergences stratégiques sont également marquées, les pan-démocrates prônant des méthodes non violentes, tandis que les localistes radicaux préfèrent des tactiques plus agressives pour résister à l'État-Parti (Kwong, 2016, p. 69-70).

8.2.2. Les prismes nationalistes

Fong (2017B) examine l'essor du localisme comme une réaction au nationalisme d'État chinois et à l'intégration forcée de HK (Fong, 2017B, p. 526-527). Initialement, le principe « un pays, deux systèmes » promettait une autonomie significative pour HK, ce qui a été respecté pendant les premières années après la rétrocession en 1997 (ibidem). Cependant, après les

manifestations de 2003, l'État-Parti a adopté une politique d'incorporation visant à renforcer son contrôle (ibidem).

L'État-Parti a utilisé plusieurs stratégies d'incorporation, notamment en insistant sur ses pouvoirs constitutionnels pour limiter l'autonomie de HK (Fong, 2017B, p. 528-537). La RPC a également renforcé le rôle du Bureau de liaison du gouvernement central (CGLO) et la dépendance économique de HK grâce à des accords de coopération économique (ibidem). Cette intégration économique et idéologique a été accompagnée d'efforts pour promouvoir une identité nationale chinoise homogène, notamment à travers des programmes scolaires (Fong, 2017B, p. 537-540).

Veg (2017) développe un modèle théorique plus complexe pour comprendre les changements identitaires à travers deux axes : le cadre de l'identification (local versus pro-chinois) et le mode d'identification (ethnoculturel ou civique) (Veg, 2017, p. 324-325, 339-340). L'auteur affirme que la génération née après 1997, la plus éduquée, s'identifie de moins en moins à la RPC et de plus en plus à une identité hongkongaise distincte (ibidem). Cette génération rejette l'intégration imposée par l'État-Parti et les valeurs autoritaires chinoises, préférant une communauté civique basée sur des valeurs démocratiques (ibidem). Le mouvement des parapluies de 2014 est un bon exemple de cette dynamique, avec une forte affirmation de l'identité locale et des discours localistes plaidant pour l'autonomie et l'autodétermination de HK (Veg, 2017, p. 340-342).

8.2.3. L'essor évènementiel du localisme

Samson Yuen et Sanho Chung (2018) adoptent une approche événementielle pour expliquer l'essor du localisme, en utilisant le cadre théorique de la « sociologie événementielle » de William Sewell (Yuen et Chung, 2018, p. 22-23). Selon Sewell, les événements historiques peuvent transformer les structures sociales en redéfinissant les actions humaines et leurs significations (ibidem). À HK, les manifestations de masse, notamment depuis celle de 2003, ont façonné l'évolution politique de la ville (ibidem).

Les manifestations initiales visaient principalement à protéger les libertés publiques par des moyens pacifiques (Yuen et Chung, 2018, p. 23-24). Cependant, à partir de 2011, des protestations plus conflictuelles ont émergé, axées sur les problèmes de subsistance liés à l'interaction croissante avec la Chine continentale, comme le tourisme maternel et le commerce parallèle (ibidem). Ces manifestations ont formé un réseau de militants localistes, créant une

dynamique de résistance militante plus affirmée et une organisation formelle pour étendre leur influence politique (Yuen et Chung, 2018, p. 25-27).

Les localistes ont choisi de se différencier des pan-démocrates, perçus comme responsables de la stagnation du mouvement démocratique (Yuen et Chung, 2018, p. 28-31). Face à la montée du localisme, le gouvernement de la RAS a répondu par la disqualification des candidats aux élections et un soutien à des contre-mouvements pro-régime (ibidem).

8.2.4. Les troubles économiques

Augustin-Jean et Cheung (2019) expliquent l'essor du localisme à travers le prisme des troubles économiques. HK connaît une situation économique et sociale tendue (Augustin-Jean et Cheung, 2019). En effet, cela se marque par des inégalités croissantes, un manque d'opportunités pour les jeunes, une stagnation des salaires malgré la croissance économique, et des coûts de logement exorbitant (ibidem). Cette situation explosive a conduit à des manifestations massives (ibidem). Les jeunes cherchaient à préserver leur mode de vie et leur identité contre l'influence croissante de la Chine continentale, tout en réformant l'organisation économique locale (ibidem). Les revendications étaient motivées par un désir de véritable démocratie et d'égalité des chances (ibidem).

Les inégalités économiques ont été exacerbées par une polarisation accrue (Augustin-Jean et Cheung, 2019). À HK, la surabondance de diplômés par rapport aux emplois disponibles a exercé une pression à la baisse sur les salaires et a limité les opportunités de promotions (ibidem). Cette situation a créé un sentiment d'avenir incertain et de mauvais augure pour les jeunes hongkongais (ibidem). Le marché immobilier et la formation d'oligopoles ont également joué un rôle central dans la génération de rentes économiques, exacerbant les inégalités et créant une crise de confiance envers le système économique et le gouvernement (ibidem).

Cabestan et Florence (2018) soulignent également l'impact des troubles économiques sur l'essor du localisme (Cabestan et Florence, 2018, p. 3-4). L'intégration économique croissante de HK avec la Chine continentale a soulevé des questions sur son autonomie et son identité (ibidem). L'afflux de Chinois continentaux fortunés a fait augmenter les prix de l'immobilier (ibidem). Par conséquent, les inégalités sociales ont explosé (ibidem). La crise du logement et la détérioration des conditions de vie ont conduit à une réponse politique marquée par le Mouvement des Parapluies (ibidem).

Wong et Wan (2018) mettent en avant le rôle crucial de la propriété immobilière dans l'essor du localisme (Wong et Wan, 2018, p. 33). L'augmentation continue des prix de l'immobilier a

des répercussions significatives sur la répartition des richesses : les propriétaires bénéficient de cette hausse, alors que les non-propriétaires ont de plus en plus de difficultés (ibidem). Les données montrent que les propriétaires de logements sont moins favorables aux partis localistes et ont tendance à voter davantage pour les partis pro-gouvernementaux (Wong et Wan, 2018, p. 41).

Les inégalités de richesse, principalement dues aux gains en capital plutôt qu'aux revenus du travail, sont exacerbées par le faible taux de taxation et une redistribution sociale limitée à HK (Wong et Wan, 2018, p. 41). La montée du localisme s'explique par des mécanismes économiques similaires à ceux observés dans d'autres pays où les impôts et la redistribution sociale sont faibles (ibidem).

Les différentes analyses convergent vers une compréhension nuancée de l'essor du localisme à HK. Un ensemble de facteurs politiques, sociaux, culturels et économiques ont joué un rôle dans la naissance du mouvement. La fatigue transitionnelle, les prismes nationalistes, l'essor événementiel et les troubles économiques ont tous contribué à façonner un mouvement localiste en réponse à l'intégration croissante de HK avec la Chine continentale et aux inégalités sociales et économiques croissantes.

8.3. Le Mouvement des Parapluies

8.3.1. Contexte à l'émergence du mouvement

Le Mouvement des Parapluies à HK, qui a émergé en 2014, est le résultat d'un long débat sur la réforme électorale, particulièrement en ce qui concerne l'élection du CE (Chan, 2014, p. 572-573). La Loi fondamentale de HK, promulguée en 1990, avait pour but ultime l'élection au suffrage universel du CE et du LegCo (ibidem). Toutefois, la méthode de sélection de ces postes pouvait être modifiée après le troisième mandat, ce qui aurait pu se produire dès 2005 (ibidem). En 2007, le NPCSC a reporté les élections directes pour 2012, mais a laissé la possibilité d'une élection directe du CE en 2017 et du LegCo en 2020 (ibidem).

Ce report a fait monter les tensions à HK, où les habitants attendaient depuis longtemps une véritable démocratie, promise par la Déclaration conjointe sino-britannique de 1984 (Davis, 2015, p. 280-281). Ce traité international, enregistré auprès des Nations Unies, garantissait le respect des Droits de l'Homme et la démocratie, avec l'ouverture du poste de CE et du LegCo au suffrage universel (ibidem). Malgré ces garanties, la RPC a maintenu un contrôle strict sur les élections de HK, ce qui a alimenté la méfiance et la frustration parmi les Hongkongais.

En avril 2004, le Congrès national du peuple (CNP) avait déjà reporté l'introduction du suffrage universel, et la définition floue d'un « comité de nomination largement représentatif » a permis diverses interprétations, compliquant davantage la situation (Ortmann, 2016, p. 112). Comme dit précédemment, l'État-Parti a de nouveau restreint la démocratisation en 2007 en excluant le suffrage universel avant 2012 (Ortmann, 2015, p. 36). Son introduction a cependant été permise en 2017, à condition que les candidats soient présélectionnés par un comité de nomination, ce qui a suscité des préoccupations quant à l'équité de ce processus (ibidem).

La consultation lancée par le gouvernement de HK en décembre 2013, visant à définir la méthode de sélection pour l'élection de 2017, a montré que l'État-Parti insistait sur la nécessité d'un CE patriotique et que la nomination devait se faire par un comité de nomination, excluant ainsi la nomination civique (Chan, 2014, p. 573). Cette position rigide a renforcé la perception d'un suffrage universel biaisé parmi les partisans de la démocratie, qui réclamaient un processus de nomination plus démocratique et inclusif (Yuen, 2015, p. 53-54).

La méfiance envers le comité de nomination a été exacerbée par sa composition, qui ne reflétait pas véritablement l'opinion publique (Chan, 2014, p. 574). À l'exception des membres du LegCo élus au suffrage universel, les autres membres étaient élus par un nombre restreint d'électeurs, souvent des votants du monde des entreprises avec des critères ambigus pour devenir votant, ce qui permettait une manipulation facile du résultat (ibidem). De plus, la possibilité pour le NPCSC, via l'article 158, d'interpréter ou de modifier la Loi fondamentale a soulevé des inquiétudes quant à l'indépendance des tribunaux et la préservation de l'État de droit (Davis, 2015, p. 284-285).

8.3.2. Naissance d'un premier mouvement : « Occupy central with Love and Peace »

L'origine formelle du mouvement des parapluies remonte à 2012, quand le Professeur de droit Benny Tai de l'Université de HK, accompagné de Chan Kin-man et du Révérend Chu Yiu-ming, lança le mouvement *Occupy Central with Love and Peace* (Chan, 2014, p. 574-575). Ce groupe s'inquiétait du modèle conservateur de sélection des candidats au CE pour l'élection de 2017, craignant un filtrage politique rigide (ibidem). Ils ont cherché à instaurer un modèle de sélection sans restriction déraisonnable (ibidem). *Occupy Central*, visant la zone centrale de HK, était un mouvement de désobéissance civile pacifique (ibidem). Tai et ses collègues proposaient cinq cycles de discussions civiles pour choisir des modèles politiques, avec l'idée que seul un mandat populaire justifierait l'occupation de Central (ibidem).

L'idée d'*Occupy Central* a rapidement gagné en importance, malgré sa nature controversée parmi les pan-démocrates. (Chan, 2014, p. 575) En juin 2014, après la consultation gouvernementale, Tai a organisé un vote pour sélectionner trois modèles politiques, tous incluant la nomination civique, ce qui a provoqué des critiques et une baisse de soutien (ibidem). La publication du Livre blanc par le gouvernement central a marqué un tournant et ravivé les inquiétudes sur l'État de droit et l'indépendance judiciaire (ibidem). Le soutien à *Occupy Central* a alors repris (ibidem). Environ 800 000 personnes ont voté lors du référendum non officiel malgré des tentatives de sabotage (ibidem). Cet événement a renforcé la légitimité de la nomination civique (ibidem).

Le Livre blanc de 2014 a clairement indiqué que le gouvernement central exercerait une « juridiction globale » sur HK, limitant les droits politiques de la population et soulignant que toute réforme politique serait décidée par l'État-Parti (Ortmann, 2015, p. 36-37). Le mouvement pour la démocratie a ainsi évolué vers des manifestations de masse plutôt que des actions partisans, avec des organisations importantes comme *Occupy Central with Love and Peace* (Ortmann, 2015, p. 42). Ces organisations, moins hiérarchisées que les partis politiques traditionnels, ont favorisé des processus décisionnels collectifs (ibidem). *Occupy Central* a minutieusement planifié sa désobéissance civile non-violente contrairement aux étudiants plus agressifs qui ont mené le Mouvement des Parapluies (ibidem). Benny Tai avait initialement proposé une désobéissance civile pacifique pour réclamer un suffrage universel conforme aux normes internationales, mais ses propositions ont été perçues comme trop radicales ou trop modérées par différents groupes (Yuen, 2015, p. 54).

Les propositions de nominations publiques, considérées comme radicales, ont été majoritaires lors du référendum organisé par *Occupy Central*, bien que l'État-Parti ait rejeté ces résultats, les qualifiant « d'illégaux » (Ortmann, 2016, p. 112). Le CE Leung Chun-ying a souligné que la démocratie à HK ne devait pas être en conflit avec la souveraineté chinoise (ibidem). Cette volonté du CE montre la tension entre les aspirations démocratiques des citoyens et la volonté de contrôle de la RPC.

8.3.3. La décision du NPCSC

En juillet 2014, le Chef de l'Exécutif de HK a soumis un rapport au NPCSC concernant le processus de consultation du gouvernement hongkongais (Chan, 2014, p. 575-576). À la fin du mois d'août, le NPCSC a pris une décision clé : la composition, le nombre de membres et la méthode de formation du comité de nomination pour 2017 ne changent pas (ibidem). De plus,

chaque candidat aurait besoin de l'approbation de plus de 50 % des membres du comité de nomination, contre 12,5 % précédemment (ibidem). Cette décision, perçue comme conservatrice par la communauté hongkongaise, a suscité de vives réactions en excluant toute possibilité de nominations de candidats soutenus par les pan-démocrates et laissant peu de places aux options intermédiaires (ibidem).

La colère a pris de l'ampleur après cette décision. En septembre, les étudiants ont entamé une grève des cours et ont commencé à manifester devant le siège du gouvernement à *Queensway* (Chan, 2014, p. 576). Selon Cheng (2016), entre 1,3 et 1,45 million de personnes ont participé au mouvement, qui, malgré son échec à obtenir des concessions politiques, est devenu l'un des événements révolutionnaires les plus marquants du XXI^e siècle (Cheng, 2016, p. 383). Ortmann (2015) note que ce mouvement a marqué un tournant pour les étudiants, qui avaient déjà joué un rôle crucial dans des mouvements sociaux antérieurs, notamment contre l'éducation nationale en 2012 (Ortmann, 2015, p. 44-46). Les étudiants ont également été des acteurs clés en 2014, en mobilisant la population pour un référendum civil sur la réforme électorale (ibidem).

La décision de l'ANP de ne permettre que deux ou trois candidats pour l'élection du CE, chacun devant obtenir le soutien d'au moins la moitié du comité de nomination, a renforcé le sentiment d'injustice parmi les manifestants (Yuen, 2015, p. 54). Cette décision, perçue comme un refus de véritable suffrage universel, a intensifié les tensions. Les manifestations se sont aggravées lorsque les étudiants ont tenté de « reconquérir Civic Square » en escaladant des barrières métalliques et en occupant l'espace, ce qui a conduit à des arrestations et à une mobilisation massive de la population en réponse (ibidem). L'utilisation de gaz lacrymogènes par la Police le 28 septembre 2014 a marqué un tournant, transformant *Occupy Central* en « Mouvement des Parapluies » et élargissant l'occupation à plusieurs quartiers de HK (ibidem).

L'occupation s'est poursuivie pendant septante-neuf jours, avec des manifestations à *Admiralty*, *Causeway Bay* et *Mong Kok* (Yuen, 2015, p. 54). Le mouvement, bien que n'ayant pas réussi à obtenir des réformes électorales, a laissé une empreinte indélébile sur la politique hongkongaise (Ortmann, 2016, p. 113). Ces manifestations ont démontré la profondeur des aspirations démocratiques et des tensions sociales sous-jacentes dans la RASHK (ibidem).

La décision du NPCSC de juillet 2014 ainsi que la publication du Livre blanc constitue le troisième *backlash*. La RPC, voyant depuis quelques années une montée en puissance des

revendications démocratiques à HK, va durcir sa position et réaffirmer son autorité suprême sur HK avec une volonté de contrôler encore plus la RAS et de stopper la démocratisation.

9. Manifestations de 2019 et Loi de sécurité nationale

9.1. Manifestations de 2019 contre la loi d'extradition

En 2019, HK a été le théâtre de vastes manifestations en réponse à la proposition d'un projet de loi d'extradition qui permettrait de transférer des suspects criminels vers la Chine continentale. Ce projet, perçu comme une menace directe pour l'autonomie et la sécurité juridique de HK, a déclenché une réaction massive de la part de la population (The Economist, 2022). En effet, les Hongkongais craignaient que cette loi ne permette au PCC de cibler les dissidents et les opposants politiques sous couvert de poursuites judiciaires (Veg, 2019, p. 8-9).

Les manifestations ont rapidement évolué, passant de simples protestations contre le projet de loi à une mobilisation plus large contre les abus de pouvoir de la Police et les restrictions des libertés civiles (Chen, Zheng, 2022, p. 254-255). Le mouvement a réuni des citoyens de toute génération et de tout horizon socio-économique, la solidarité entre les citoyens hongkongais était sans précédent (Chung, 2020, p. 64). Les manifestants ont utilisé des stratégies novatrices, inspirées par le slogan de Bruce Lee « *Be water* », pour rester imprévisibles et éviter les arrestations massives (Veg, 2019, p. 11).

La réponse du gouvernement de HK et des autorités chinoises a été marquée par une répression sévère. La police a utilisé des gaz lacrymogènes, des canons à eau et des balles en caoutchouc dès les premiers jours des manifestations, et la violence policière est devenue un catalyseur majeur de l'unification et de la radicalisation des manifestants (Ching, 2022, p. 59-60). En conséquence, des incidents violents ont éclaté, notamment l'attaque des passagers du métro à *Yuen Long* par des hommes en blanc soupçonnés d'être liés aux triades (Veg, 2019, p. 12-13). Cela a poussé le sentiment de dysfonctionnement et de collusion entre les forces de l'ordre et le crime organisé parmi la population (ibidem).

Malgré la répression, les manifestations ont maintenu un fort soutien public, grâce à une réflexion collective sur les erreurs du passé et à une solidarité organique renforcée par des plateformes comme Telegram (Ching, 2022, p. 62-65). Les manifestants ont également innové en créant le « Cercle économique jaune », un mouvement de consommation politique visant à soutenir les entreprises pro-mouvement et à réduire la dépendance économique vis-à-vis de la RPC (ibidem).

Sur le plan international, le mouvement a gagné en visibilité et en soutien, notamment avec l'adoption de la loi *Hong Kong Human Rights and Democracy Act* par les États-Unis en novembre 2019, qui imposait des sanctions et des mécanismes de surveillance sur les violations des Droits de l'Homme à HK (Ching, 2022, p. 65-66). Cette législation a été une réponse directe à la répression des manifestations et a incité d'autres pays, comme le Royaume-Uni, le Canada et l'Australie, à faciliter l'émigration des citoyens hongkongais en réaction à la loi sur la sécurité nationale imposée par la RPC en 2020 (ibidem).

Les manifestations de 2019 ont révélé la profondeur de l'opposition à l'ingérence chinoise et ont souligné les aspirations des Hongkongais à la liberté et à la démocratie (Tang, 2022, p. 665). La répression violente et les tactiques de peur utilisées par les autorités n'ont fait qu'accroître la détermination des manifestants et élargir leur base de soutien, créant une dynamique de protestation unique dans l'histoire de HK (ibidem). Les événements de 2019 ont marqué un tournant décisif, transformant la résistance à l'extradition en un mouvement plus large pour les droits civils et l'autonomie locale, tout en mettant en lumière les tensions croissantes entre la RPC et le reste du monde sur des questions de Droits de l'Homme et de gouvernance (Chen et Zheng, 2022, p. 263-265).

9.2. Loi de sécurité nationale de 2020

L'introduction de la LSN à HK en juin 2020 a eu des répercussions profondes sur les libertés civiles et l'autonomie de la région. La loi vise à « prévenir, éliminer et punir » les actes de sécession, de subversion, les activités terroristes et les collusions avec des entités étrangères, mais ces termes sont définis de manière vague (Florence, 2021, p. 1-2). Ce caractère flou crée un effet dissuasif conséquent et fait référence au légalisme autoritaire pratiqué par la Chine continentale (ibidem). Cette loi permet également de juger certains cas en RPC, renforçant ainsi l'effet intimidant (ibidem). Depuis son entrée en vigueur, la loi a conduit à l'arrestation de 370 personnes dès le premier jour, marquant le début d'une répression continue qui a touché divers secteurs, dont l'éducation, la politique, la presse et les universités, créant un climat de peur généralisé (ibidem).

L'État-Parti perçoit les agitateurs anti-chinois à HK comme une menace sérieuse pour l'ordre constitutionnel et la sécurité nationale (State Council Information Office of the People's Republic of China, 2021, p. 26-31). Ces individus sont accusés de subversion et de sécession, notamment par des appels à des référendums pour l'indépendance de HK et l'incitation au séparatisme parmi les jeunes (ibidem). Selon la RPC, ces agitateurs collaborent avec des forces

extérieures pour attaquer la RPC, sapant l'État de droit en prônant la désobéissance civile et la violence, comme lors des mouvements *Occupy Central* de 2014, les émeutes de Mong Kok en 2016, et les manifestations de 2019 (ibidem). Le gouvernement chinois les accuse également de subversion de la démocratie, en manipulant l'opinion publique pour présenter HK comme un pays souverain et en perturbant les processus électoraux (State Council Information Office of the People's Republic of China, 2021, p. 32-36). En réponse aux manifestations de 2019, l'État chinois a renforcé le cadre juridique pour protéger la sécurité nationale et a réaffirmé que HK doit être gouverné par des patriotes, tout en maintenant le principe « un pays, deux systèmes » (ibidem). Ces propos illustrent bien le quatrième *backlash*, car la RPC a la volonté de renforcer la sécurité nationale à la suite des manifestations de 2019.

Le principe « un pays, deux systèmes » a été largement érodé par la LSN. La loi compromet plusieurs dispositions de la Loi fondamentale qui sont clés pour la démocratie car elles garantissent les libertés publiques et l'inviolabilité de la personne (Carta Academia, 2022). De plus, la création d'un Bureau central de sauvegarde de la sécurité nationale, supervisé par la sécurité publique chinoise, et la nomination annuelle des juges par le CE ont sérieusement compromis l'indépendance judiciaire de la région (ibidem). La LSN permet également le transfert de cas particulièrement complexes ou dangereux vers les tribunaux chinois ce qui permet de renforcer le contrôle de l'État-Parti sur le système judiciaire hongkongais (ibidem).

L'application de la LSN a également conduit à la fermeture de médias pro-démocratie influents, comme Apple Daily et Stand Media, ainsi qu'à la dissolution de nombreuses organisations de la société civile pour protéger leurs membres de poursuites (Vickers, Morris, 2022, p. 196). Les arrestations de figures politiques pro-démocratie ont été fréquentes, et presque tous les politiciens pro-démocrates ont été soit disqualifiés, soit emprisonnés (The Economist, 2022). L'introduction de cette loi a donc non seulement restreint les libertés publiques, mais a aussi réduit drastiquement l'espace politique et les moyens d'expression de l'opposition à HK.

La répression s'est également manifestée par des arrestations massives et l'application stricte de lois sur la sédition (Lo, 2022, p. 921-924). Le NSD (*National Security Department*) et le DOJ (*Department of Justice*) ont intensifié leurs efforts pour inculper des individus pour des infractions de sédition, qui a renforcé l'application de la NSL (ibidem). Ces mesures ont conduit à l'arrestation de nombreux individus et à la fermeture de diverses opérations associées, ce qui a permis le contrôle de l'État-Parti sur HK (ibidem).

La promulgation de la LSN a été un tournant majeur dans la gestion de HK par la RPC car c'est une rupture significative avec les pratiques précédentes d'autonomie relative. Xi Jinping a souligné l'importance de la sécurité nationale et de l'administration de HK par des « patriotes », tout en intégrant HK dans le développement économique de la région de la Grande Baie (Xi Jinping, 2022, p. 57-58). Cette approche a été justifiée par la nécessité de préserver l'ordre et la stabilité dans une région perçue comme un foyer de subversion et d'instabilité (Xi Jinping, 2022, p. 5).

On constate donc que la LSN a transformé le paysage politique et social de HK avec une réduction considérable des libertés civiles et de l'autonomie de la région. Cette loi, par son application stricte et ses implications larges, a réprimé la dissidence et renforcé le contrôle de l'État-Parti sur HK, mettant fin à la période d'autonomie relative garantie par le principe « un pays, deux systèmes ».

La LSN constitue le quatrième *backlash* et le *backlash* le plus répressif. Cette loi fait écho aux manifestations de 2019. Ces dernières ayant été d'une échelle sans précédent, la RPC a contre-attaqué en promulguant la LSN pour contrôler de façon totale et définitive l'opposition à HK. Avec l'existence de la LSN, HK peut être qualifié comme un régime autoritaire et non plus hybride comme par le passé. De plus, l'ajout des Instruments 30 et 31 dans la Loi fondamentale en 2021 marque également la fin de toute possibilité de démocratisation politique.

En plus de la LSN, davantage de pouvoir a été conféré au PCC pour contrôler HK. L'architecture du PCC permet désormais de contrôler la nomination des agents aux postes clés (Burns, 2022, p. 20-24). Ce pouvoir lui a été conféré en 2021 pour mettre des agents pro-Pékin aux postes les plus importants (*ibidem*). La propagande est également utilisée pour le soutien des politiques du parti et l'attaque de l'opposition, des médias, des syndicats et des ONG pro-démocratie (*ibidem*). Le Comité de travail de Hong Kong (HKWC)/LOCPG est aussi un bureau de liaison entre le continent et la RASHK (*ibidem*). La réforme électorale de 2020-2021 va marquer un tournant. Cette réforme, combinée à la LSN, permet à l'élite pro-Pékin d'accéder à des postes officiels, ce qui consolide le contrôle du PCC sur HK (Burns, 2022, p. 423-424). Le Front Uni est devenu une force intégrée dans la gouvernance de HK (*ibidem*).

En 2023, des changements institutionnels majeurs ont été opérés, remplaçant l'autorité sur HK au sein du Comité central du PCC, et créant un nouvel organe : le Bureau central des affaires de Hong Kong et Macao (CHKMWO), dirigé par Xia Baolong (Burns, 2023, p. 9-12). Cette institution établit une relation hiérarchique verticale entre les institutions locales et centrales

(ibidem). Ces évolutions montrent une volonté accrue du PCC de consolider son pouvoir sur HK, en adaptant ses structures et en renforçant son emprise politique et administrative sur le territoire.

10. Conclusion

La transformation de HK, d'un régime hybride à un régime autoritaire, reflète un processus complexe et graduel qui s'est intensifié au fil des décennies, particulièrement sous la présidence de Xi Jinping. Ce mémoire a permis d'analyser en profondeur les mécanismes par lesquels l'État chinois a progressivement accru son emprise sur la RASHK, tout en remettant en question les promesses initiales de l'autonomie, garanties par le principe « un pays, deux systèmes ».

Le cadre théorique mobilisé, fondé sur les concepts de régime hybride et de légalisme autoritaire, a fourni les outils nécessaires pour comprendre les transformations politiques de HK. L'hypothèse principale de ce travail soutenait que la RASHK, autrefois caractérisée par une coexistence d'éléments démocratiques et autoritaires, a progressivement glissé vers un régime autoritaire. Cette évolution, marquée par des événements clés comme l'introduction de la LSN en 2020, démontre la volonté croissante du PCC de subordonner HK à sa politique centralisatrice. Les résultats obtenus montrent clairement que la transition vers un autoritarisme renforcé n'est pas une simple conséquence des actions isolées du gouvernement chinois, mais découle de la mise en œuvre d'une stratégie à long terme visant à contrôler tous les aspects de la vie politique, économique et sociale de la région.

Le concept de légalisme autoritaire a été particulièrement pertinent pour expliquer comment l'État-Parti chinois a utilisé la loi comme un instrument de contrôle, tout en maintenant une apparence de légitimité juridique. La LSN, par exemple, illustre parfaitement cette stratégie : en créant un cadre juridique ostensiblement destiné à garantir la sécurité nationale, l'État chinois a, en réalité, étouffé les libertés civiles et politiques, instaurant un climat de peur et d'incertitude à HK.

L'analyse des événements marquants, tels que les réformes de Patten dans les années 1990, les manifestations de 2003 contre l'article 23, ou encore le mouvement des parapluies de 2014, a révélé une constante : chaque tentative des Hongkongais pour obtenir plus de droits démocratiques a été suivie d'un *backlash* de la part de l'État-Parti. Ce concept, repris d'Edmund Cheng, illustre le cycle récurrent par lequel chaque mouvement démocratique à HK provoque une répression accrue, sous forme d'ajustements institutionnels et économiques visant à

renforcer l'autorité du régime central. Le processus d'érosion des libertés à HK, bien que progressif, s'est particulièrement accéléré avec la mise en œuvre de la LSN en 2020, qui a marqué un tournant dans la transition vers un régime autoritaire.

Une autre composante essentielle de cette transformation a été la collusion entre le gouvernement chinois et les élites économiques de HK. Cette alliance a joué un rôle central dans la préservation d'une façade de stabilité économique, tout en permettant au gouvernement chinois d'exercer un contrôle politique de plus en plus rigide. Les élites économiques, en bénéficiant des avantages d'une coopération étroite avec le PCC, ont soutenu ce processus de centralisation, contribuant ainsi à l'affaiblissement de l'autonomie politique de HK. Cette dynamique souligne l'interconnexion entre les sphères politique et économique dans la stratégie de contrôle mise en place par le gouvernement central.

En examinant ces développements à la lumière du cadre théorique, il apparaît que la RASHK est passée d'un régime hybride, où des éléments démocratiques pouvaient encore coexister avec des formes de contrôle autoritaire, à un régime autoritaire assumé. Ce processus a été facilité par la flexibilité de la formule « un pays, deux systèmes », qui portait en elle-même la potentialité d'un glissement autoritaire, notre deuxième hypothèse. En effet, les dispositions de la Loi fondamentale, telles que l'article 18, qui permet au gouvernement central de déclarer l'état d'urgence et d'appliquer directement la législation nationale à HK en cas de trouble, ainsi que l'article 23, qui prévoit que la RASHK doit adopter des lois sur la sécurité nationale pour interdire la trahison, la sécession, la subversion et la sédition contre le gouvernement central, ont offert des points d'entrée pour renforcer le contrôle de l'État chinois. De plus, la capacité du gouvernement chinois à interpréter la Constitution et la Loi fondamentale selon ses intérêts, via les décisions du NPCSC en vertu de l'article 158, a constitué des failles légales exploitables pour restreindre progressivement l'autonomie de la région. Comme l'affirme notre sous-hypothèse, ces tentatives ont été freinées par certaines dispositions juridiques, le *common law* et l'activisme politique hongkongais 2003, 2012, 2014, etc. mais un point de bascule s'est opéré avec l'introduction de la LSN.

Enfin, la situation actuelle à HK, marquée par le procès des quarante-sept militants pro-démocratie et l'arrestation de figures influentes comme Jimmy Lai, montre que l'État-Parti a intensifié ses efforts pour éliminer toute opposition et soumettre HK à son autorité. Le contrôle des institutions, des médias et des élites locales par le PCC reflète une stratégie délibérée de subordination totale de la région. Le futur de Hong Kong ne semble pas aller dans le sens de la démocratisation : la région semble de plus en plus intégrée dans le système politique chinois,

où les libertés civiles et l'autonomie sont progressivement sacrifiées au nom de la stabilité et de la sécurité nationale.

En conclusion, ce mémoire a montré que la transformation de HK d'un système hybride à un régime autoritaire n'est pas le fruit d'un seul événement, mais le résultat d'un processus long et méthodique. Ce processus, dirigé par le gouvernement chinois, s'est appuyé sur des mécanismes légaux et institutionnels pour renforcer le contrôle central sur la région. Bien que le principe « un pays, deux systèmes » ait promis une autonomie significative à HK, les faits montrent que cette promesse a été progressivement vidée de son contenu, laissant place à un régime autoritaire où les libertés sont de plus en plus restreintes. Le cas de HK illustre ainsi les défis auxquels sont confrontées les régions autonomes dans un contexte de centralisation du pouvoir par des régimes autoritaires.

11. Bibliographie

11.1. Ouvrages scientifiques

- Ching, K-L. (2022). *Hong Kong: Global China's Restive Frontier*. Cambridge university press.
- Chiu, S. W. K., Siu, K. Y. K. (2022). *Hong Kong Society: High-Definition Stories beyond the Spectacle of East-Meets-West*. Palgrave Macmillan Singapore.
- Dahl, R. (1982). *Dilemmas of pluralist democracy: Autonomy vs. Control*. Yale university press.
- Haydanka, Y. (2022). *Transitology*. Trnava University.
- Hung, H-F. (2022). *City on the edge: Hong Kong under Chinese rule*. Cambridge University Press.
- Huntington, S., P. (1991). *Classes and elites in democracy and democratization*. Unwin Hyman.
- Levitsky, S., Way, L., A. (2010). *Competitive Authoritarianism: Hybrid Regimes after the Cold War*. Cambridge University Press.
- Merkel, W., Puhle, H.-J., Croissant, A., Eicher, C., & Thiery, P. (2003). *Defekte Demokratie: Band 1: Theorie*. VS Verlag für Sozialwissenschaften.
- Merkel, W., Puhle, H.-J., Croissant, A., & Thiery, P. (2006). *Defekte Demokratie: Band 2: Regionalanalysen*. VS Verlag für Sozialwissenschaften.
- Ngok, M. (2007). *Political development in Hong Kong: State, Political Society, and Civil Society*. Hong Kong University Press.

- O'Donnell, G., Schmitter, P. C. (1986). *Transitions from authoritarian rule: Tentative conclusions about uncertain democracies*. Johns Hopkins University Press.
- Slovik, M., W. (2012). *The politics of authoritarian rule*. Cambridge University Press.

11.2. Chapitres d'ouvrages scientifiques

- Fu, H. L. (2005). Past and Future Offences of Sedition in Hong Kong. Dans H. L. Fu, C. J. Petersen, S. N. M. Young (Dir.), *National Security and Fundamental Freedoms: Hong Kong's Article 23 Under Scrutiny* (p. 217-249). Hong Kong University Press.
- Yuen, S., et Cheng, E. W. (2024). From making friends to countering threats: The changing contours of united front work in Hong Kong. Dans J. Doyon et C. Froissart (Éds.), *The Chinese Communist Party: A 100-Year Trajectory* (pp. 403-429). ANU Press.

11.3. Articles scientifiques

- Augustin-Jean, L., Cheung, A., H-Y. (2019). Le Mouvement des Parapluies à Hong Kong : quand la précarisation économique produit l'exigence démocratique. *Sciences de la société*, 104. Consulté en ligne le 02 juin 2024 à l'adresse suivante : <https://doi.org/10.4000/sds.11001>
- Balme, S., Balme, R. (2005). Hong Kong, la Chine et la démocratie. *Presses de Sciences Po*, 29, 65-85. <https://doi.org/10.3917/cii.029.0065>
- Béja, J-F. (2007). L'avènement d'une culture politique démocratique ?. *Perspectives Chinoises*, 2007(2), 4-12. <http://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/2713>
- Bonnin, M. (2009). Le parti communiste chinois et le 4 juin, ou comment s'en sortir et comment s'en débarrasser. *Perspectives chinoises*, 2009(2), 58-68. <http://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/5215>
- Boogards, M. (2009). How to classify hybrid regimes? Defective democracy and electoral authoritarianism. *Democratization*, 16(2), 399-423. <https://doi.org/10.1080/13510340902777800>
- Cabestan, J-P., Florence, E. (2018). Vingt ans après la rétrocession : des transformations économiques et politiques de Hong Kong et de son avenir sous le régime chinois [éditorial]. *Perspectives chinoises*, 2018(3), 3-7. <http://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/8426>
- Carothers, T. (2002). The end of the transition paradigm. *Journal of democracy*, 13(1), 5-21. <https://www.journalofdemocracy.org/articles/the-end-of-the-transition-paradigm/>

- Chalkley, B. (1997). Hong Kong: Colony at the Crossroads. *Geographical association*, 82(2), 139-147. <http://www.jstor.org/stable/40572828>
- Chan, J. (2014). Hong Kong's Umbrella Movement. *The round table*, 103(6), 571-580. <https://doi.org/10.1080/00358533.2014.985465>
- Chan, J., M., Lee, F., L., F. (2007A). Media and politics in Hong Kong: A decade after the handover. *China Perspectives*, 2007/2, 49-56. <https://doi.org/10.4000/chin perspectives.1673>
- Chan, J., M., Lee, F., L., F. (2007B). Political Opportunities, Social Mobilization and Collective Action: The Re-invigorated Pro-Democracy Movement in Hong Kong. *China Review*, 7(2), 93-121. <https://www.jstor.org/stable/23462302>
- Chan, M. K. (1997). The Legacy of the British Administration of Hong Kong: A View from Hong Kong. *The China Quarterly*, 151, 567-582. <https://doi.org/10.1017/S0305741000046828>
- Chan, S., L. (1996). Differences between British and Chinese Views of Law Forebode Uncertainties for Hong Kong's People after the 1997 Transfer. *UCLA Pacific Basin Law Journal*, 15(1), 138-203. <https://doi.org/10.5070/P8151022091>
- Chen, A., H., Y. (2003). How hong kong law will change when article 23 of the basic law is implemented. *Hong Kong Law Journal*, 33(1), 1-8. <http://hdl.handle.net/10722/74729>
- Chen, C-J., J., Zheng, V. (2022). Changing Attitudes toward China in Taiwan and Hong Kong in the Xi Jinping Era. *Journal of Contemporary China*, 31(134), 250-266. <https://doi.org/10.1080/10670564.2021.1945738>
- Cheng, E., W. (2016). Street politics in a hybrid regime : the diffusion of political activism in post-colonial Hong-Kong. *The China quarterly*, 226, 383-406. <https://doi.org/10.1017/S0305741016000394>
- Cheng, E., W. (2020). United Front Work and Mechanisms of Countermobilization in Hong Kong. *The China Journal*, 83, 1-33. <https://doi.org/10.1086/706603>
- Cheng, J., Y., S. (2011). Challenge to the Pro-democracy Movement in Hong Kong: Political Reforms, Internal Splits and the Legitimacy Deficit of the Government. *China perspectives*, 2011(2), 44-60. <https://doi.org/10.4000/chin perspectives.5563>
- Chung, H-F. (2020). L'évolution des répertoires de la contestation à Hong Kong : étude de cas sur le mouvement contre la loi d'extradition. *Perspectives chinoises*, 2020(3), 61-67. <https://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/11457>

- Cormier, P., Erdiñç, I. (2020). Introduction : Les répertoires d'action répressifs en régime autoritaire. *Pôle Sud*, 2020(2), 21-35. <https://doi.org/10.3917/psud.053.0021>
- Corrales, J. (2015). The Authoritarian Resurgence: Autocratic Legalism in Venezuela. *Journal of democracy*, 26(2), 37-51. <https://www.journalofdemocracy.org/articles/the-authoritarian-resurgence-autocratic-legalism-in-venezuela/>
- Davis, M., C. (1987). common law court in marxist country: the case for judicial review in the hong kong SAR. *Denver Journal of International Law and Policy*, 16(1), 1-32. <https://digitalcommons.du.edu/djilp/vol16/iss1/3>
- Davis, M., C. (1996). Human rights and the founding of the hong kong special administrative region: framework for analysis. *Columbia Journal of Transnational Law*, 34(2), 301-334. <https://heinonline.org/HOL/P?h=hein.journals/cjtl34&i=309>
- Davis, M., C. (1999). Constitutionalism under chinese rule: hong kong after the handover. *Denver Journal of International Law and Policy*, 27(2), 275-312. <https://heinonline.org/HOL/P?h=hein.journals/denilp27&i=285>
- Davis, M., C. (2007). Dix ans d'efforts pour former une démocratie à Hong Kong. *Perspectives chinoises*, 2007(2), 28-33. <http://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/2743>
- Davis, M., C. (2015). The Basic Law, Universal Suffrage and the Rule of Law in Hong Kong. *Hastings International and Comparative Law Review*, 38(2), 275-298. https://repository.uclawsf.edu/hastings_international_comparative_law_review/vol38/iss2/3
- Diamond, L. (2002). Elections Without Democracy: Thinking about Hybrid Regimes. *Journal of Democracy*, 13(2), 21-35. <https://doi.org/10.1353/jod.2002.0025>
- Ekman, J. (2009). Political Participation and Regime Stability: A Framework for Analyzing Hybrid Regimes. *International Political Science Review*, 30(1), 7-31. <https://doi.org/10.1177/0192512108097054>
- Fong, B., C., H. (2013). State-Society Conflicts under Hong Kong's Hybrid Regime: Governing Coalition Building and Civil Society Challenges. *Asian survey*, 53(5), 854-882. <https://www.jstor.org/stable/10.1525/as.2013.53.5.854>
- Fong, B., C., H. (2014A). La déconnexion des pouvoirs exécutif et législatif dans le Hong Kong postcolonial : Le dysfonctionnement du système de domination par l'exécutif, 1997-2012. *Perspectives chinoises*, 2014(1), 5-15. <http://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/6731>

- Fong, B., C., H. (2014B). The partnership between the Chinese government and Hong-Kong's capitalist class : implications for HKSAR governance, 1997-2012. *The China Quarterly*, 217, 195-220. <https://doi.org/10.1017/S0305741014000307>
- Fong, B., C., H. (2017A). In-between liberal authoritarianism and electoral authoritarianism: Hong Kong's democratization under Chinese sovereignty, 1997–2016. *Democratization*, 24(4), 724-750. <https://doi.org/10.1080/13510347.2016.1232249>
- Fong, B., C., H. (2017B). One Country, Two Nationalisms: Center- Periphery Relations between Mainland China and Hong Kong, 1997–2016. *Modern China*, 43(5), 523-556. <https://doi.org/10.1177/0097700417691470>
- Froissart, C. (2022). Le fantasme de l'Un: Pourquoi la Chine est totalitaire. *Esprit*, 2022(11), 37-46. <https://doi.org/10.3917/espri.2211.0037>
- Fu, H., L. (2019). Dualité et lutte pour l'autonomie du droit en Chine [éditorial]. *Perspectives chinoises*, 2019(1), 3-9. <http://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/9069>
- Fu, H., L., Cullen, R. (2002). National security law in hong kong: quo vadis a study of article 23 of the basic law of hong kong. *UCLA Pacific Basin Law Journal*, 19(2), 185-230. <https://doi.org/10.5070/P8192022149>
- Fu, H. L., Cullen, R. (2003). Political Policing in Hong Kong. *How Kong Law Journal*, 33(1), 199-230. <http://hdl.handle.net/10722/75000>
- Györy, C., Weinberg, N. (2020). Emergency powers in a hybrid regime: the case of Hungary. *The theory and practice of legislation*, 8(3), 329-353. <https://doi.org/10.1080/20508840.2020.1838755>
- Hing, L., S. (1994). An Analysis of Sino-British Negotiations Over Hong Kong's Political Reform. *Contemporary Southeast Asia*, 16(2), 178-209. <https://www.jstor.org/stable/25798243>
- Hoodbhoy, M. (1997). Human rights and the rule of law in hong kong: disturbing developments. *Human Rights*, 24(3), 5-24. <https://heinonline.org/HOL/P?h=hein.journals/huri24&i=55>
- Hook, B. (1993). Political change in Hong Kong. *The China Quarterly*, 136, 840-863. <http://www.jstor.org/stable/655593>
- Jiang, S. (2010). Written and Unwritten Constitutions: A New Approach to the Study of Constitutional Government in China. *Modern China*, 36(1), 12-46. <https://doi.org/10.1177/0097700409349703>

- Jiang, S. (2014). Chinese-Style Constitutionalism: On Backer's Chinese Party- State Constitutionalism. *Modern China*, 40(2), 133-167. <https://doi.org/10.1177/0097700413511313>
- Klein, R. (1997). The Empire Stikes Back: Britain's Use of the Law to Suppress Political Dissent in Hong Kong. *Boston University International Law Journal*, 15(1), 1-70. <https://ssrn.com/abstract=2348324>
- Kwong, Y-H. (2016). L'essor du « localisme » à Hong Kong : Une nouvelle voie pour le mouvement démocratique ?. *Perspectives chinoises*, 2016(3), 65-71. <http://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/7473>
- Kwong, Y-H. (2018). Political repression in a sub-national hybrid regime: the PRC's governing strategies in Hong Kong. *Contemporary Politics*, 24(4), 361-378. <https://doi.org/10.1080/13569775.2017.1423530>
- Kwong, Y-H., Wong, M., Y., H. (2017). State size and democratization in hybrid regimes: the Chinese island cities of Macau and Hong Kong. *Island Studies Journal*, 12(2), 113-126. <https://doi.org/10.24043/isj.36>
- Lo, P-Y. (2022). Reactivated and Re-energised: The Sedition Offences in 'New Era' Hong Kong. *Hong Kong Law Journal*, 52(3), 913-936. <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.4294444>
- Mushkat, R. (1981). Balancing freedom of expression and public order in Hong Kong. *Hong Kong Law Journal*, 11(1), 62-75.
- Ortmann, S. (2015). THE UMBRELLA MOVEMENT AND HONG KONG'S PROTRACTED DEMOCRATIZATION PROCESS. *Asian Affairs*, 46(1), 32-50. <https://doi.org/10.1080/03068374.2014.994957>
- Ortmann, S. (2016). The lack of sovereignty, the Umbrella Movement, and democratisation in Hong Kong. *Asia Pacific Law Review*, 24(2), 108-122. <https://doi.org/10.1080/10192557.2016.1242930>
- Palumbo, P., H. (1991). Analysis of the Sino-British Joint Declaration and the Basic Law of Hong Kong: What Do They Guarantee the People of Hong Kong after 1997. *Connecticut journal of international law*, 6(2), 667-714. <https://heinonline.org/HOL/P?h=hein.journals/conjil6&i=673>
- Rapoport, E., A. (1997). Extradition and the Hong Kong Special Administrative Region: Will Hong Kong Remain Separate and Independent Jurisdiction after 1997. *Asian Law Journal*, 4, 135-180. <https://heinonline.org/HOL/P?h=hein.journals/aslj4&i=139>

- Scheppele, K., L., (2018). Autocratic legalism. *The University of Chicago Law Review*, 85(2), 545-584. <https://www.jstor.org/stable/26455917>
- Schmitter, P., C., Karl, T., L. (1991). What Democracy Is. . . and Is Not. *Journal of democracy*, 2(3), 3-16. <https://www.ned.org/docs/Philippe-C-Schmitter-and-Terry-Lynn-Karl-What-Democracy-is-and-Is-Not.pdf>
- Shiu-Hing, L., Wing-Yat, Y. (2001). The Politics of Electoral Reform in Hong Kong. *Commonwealth and Comparative Politics*, 39(2), 98-123. <https://doi.org/10.1080/713999549>
- Tang, T., Y-T. (2022). The Evolution of Protest Repertoires in Hong Kong: Violent Tactics in the Anti-Extradition Bill Protests in 2019. *The China Quarterly*, 251, 660–682. <https://doi.org/10.1017/S0305741022000698>
- Veg, S. (2017). The Rise of “Localism” and Civic Identity in Post-handover Hong Kong: Questioning the Chinese Nation-state. *The China Quarterly*, 230, 323-347. <https://doi.org/10.1017/S0305741017000571>
- Vickers, E., Morris, P. (2022). Accelerating Hong Kong’s reeducation: ‘mainlandisation’, securitisation and the 2020 National Security Law. *Comparative education*, 58(2), 187-205. <https://doi.org/10.1080/03050068.2022.2046878>
- Wigell, M. (2008). Mapping « Hybrid Regimes »: Regime Types and Concepts in Comparative Politics. *Democratization*, 15(2), 230-250. <https://doi.org/10.1080/13510340701846319>
- Williams, M. (2003). Concurrence : une théorie, trois systèmes. *Perspectives chinoises*, 80, 1-19. <http://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/207>
- Wong, S., H-W., Wan, K., M. (2018). Boom immobilier et essor du localisme à Hong Kong. *Perspectives chinoises*, 2018(3), 33-43. <http://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/8490>
- Yahuda, M. (1993). Hong Kong’s Future: Sino-British Negotiations, Perceptions, Organization and Political Culture. *The Royal Institute of International Affairs*, 69(2), 245-266. <https://doi.org/10.2307/2621593>
- Yuen, S. (2015). Hong Kong et l’après-Occupy Central : Un avenir incertain pour le principe « un pays, deux systèmes ». *Perspectives chinoises*, 2015(1), 53-58. <http://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/7040>
- Yuen, S., Chung, S. (2018). Le « localisme » à Hong Kong depuis la rétrocession. *Perspectives chinoises*, 2018(3), 21-32. <http://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/8462>

11.4. Rapports scientifiques

- Burns, John (2022). *Le parti communiste chinois à Hong Kong* (Dhu al-Qi'dah 1443 H. ; 26p.) [Working paper]. King Faisal Center for Research and Islamic Studies.
- Burns, John (2023). *Le parti communiste chinois à Hong Kong, Postscript* (Muharram 1445 H. ; 16p.) [Working paper]. King Faisal Center for Research and Islamic Studies.
- Drinhausen, Katja, Legarda, Helena. (2022). *Confident paranoia: Xi's "comprehensive national security" framework shapes China's behavior at home and abroad* (22 p.) [Rapport scientifique]. Mercator Institute for China Studies (MERICS).
- Kwok, Dennis, Patterson, Johnny (2022). *Taiwan: A Risk Analysis through the Lens of Hong Kong* (26 p.) [Working paper]. Ash Center for democratic governance and innovation.
- Veg, Sebastian (2019). *Hong Kong : le mouvement de protestation de 2019 et l'avenir du statut d'autonomie* (No. 109 ; 24 p.) [Working paper]. Asie. Visions. Ifri.
- Zhang, Taisu, Ginsburg, Tom (2018). *Legality in Contemporary Chinese Politics* (No. 657, 689; 64p.) [working paper]. Virginia Journal of International Law, Yale Law School, University of Chicago.

11.5. Lois/actes

- Constitution de la République Populaire de Chine, Constitution (2018) (Chine).
- Déclaration conjointe du gouvernement de la République Populaire de Chine et du gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sur la question de Hong Kong, Traité international no 1399, 1-23391 (1985) (Chine).
- Loi fondamentale de la Région Administrative Spéciale de Hong Kong de la République Populaire de Chine, Loi (1990) (Hong Kong) (Chine).

11.6. Rapports d'institutions

- Xi, J. (2022). *Porter haut levé le grand drapeau du socialisme à la chinoise et lutter ensemble pour l'édification intégrale d'un pays socialiste moderne* (Rapport au XXe Congrès du Parti communiste chinois). State Council Information Office. Consulté le 11 mai 2024 à l'adresse suivante : http://ga.china-embassy.gov.cn/fra/zgyw/202210/t20221031_10794492.htm
- State Council Information Office of the People's Republic of China. (2021). *Democratic Progress Under the Framework of One Country, Two Systems* (Document officiel). State Council Information Office of the People's Republic of China. Consulté le 25 juin 2024

à l'adresse suivante : http://sd.china-embassy.gov.cn/eng/zgyw/202112/t20211220_10471915.htm

11.7. Articles de presse

- Carta Academica. (2022, 5 novembre). Hong Kong: La fin des libertés publiques et de l'État de droit. *Le Soir*. Consulté le 28 mai 2024 à l'adresse suivante : <https://www.lesoir.be/474501/article/2022-11-05/carta-academica-hong-kong-la-fin-des-libertes-publiques-et-de-letat-de-droit>
- Florence, E. (2021, 5 janvier). Hongkong : « Pour le parti-Etat la question de la sécurité nationale est avant tout affaire de souveraineté ». *Le Monde*. Consulté le 02 juin 2024 à l'adresse suivante : https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/01/03/hongkong-p...e-est-avant-tout-affaire-de-souverainete_6065065_3232.html
- Hong Kong Free Press. (2023, 20 décembre). Hong Kong drops to 46th place in global freedom ranking as think tanks cite China's increasing interference. *Hong Kong Free Press*. Consulté le 15 juillet 2024 à l'adresse suivante : <https://hongkongfp.com/2023/12/20/hong-kong-drops-to-46th-place-in-global-freedom-ranking-as-think-tanks-cite-chinas-increasing-interference/>
- The Economist. (2022, 1er juillet). How Hong Kong became a police state. *The Economist*. Consulté le 12 avril 2024 à l'adresse suivante : https://www.economist.com/interactive/essay/2022/07/01/how-hong-kong-became-a-police-state?bclid=%7CwAR2piPsZzF_xwFeWqHIboHLaA6-J9kwkdFAH8W6Y3AxQS8060DKOsX51

11.8. Sites internet

- Asia Society. (2013, 8 novembre). *Document 9: A ChinaFile Translation*. Consulté le 02 juin à l'adresse suivante : <https://www.chinafile.com/document-9-chinafile-translation>
- Gouvernement de la République populaire de Chine. (2014). *The Practice of the 'One Country, Two Systems' Policy in the Hong Kong Special Administrative Region*. Consulté le 02 juin 2024 à l'adresse suivante : https://english.www.gov.cn/archive/white_paper/2014/08/23/content_281474982986578.htm
- Legislative Council of the Hong Kong Special Administrative Region. (n.d.). *Timeline*. consulté le 8 juin 2024 à l'adresse suivante : <https://www.legco.gov.hk/en/education/understand/timeline.html>